

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

LA REVISION GENERALE DU P.L.U.
de la commune de VILLEDUBERT (Aude).

du lundi 30 décembre 2019 à 09 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures inclus.

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE

I - PREAMBULE

II - PRESENTATION DE L'ENQUETE.

- 2.1 – Objet de l'enquête.
 - 2.1.1 – Cadre général.
 - 2.1.2 – Présentation du projet.
 - 2.1.3 – Enjeux du projet.
- 2.2 – Environnement administratif.
- 2.3 – Désignation du commissaire enquêteur.
- 2.4 – Composition du dossier d'enquête.

III - DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

- 3.1 – Publicité.
- 3.2 – Permanences.
- 3.3 – Rencontre avec le porteur du projet, le maire de la commune de Villedubert.
- 3.4 – Action d'information préalable du public et bilan de la concertation.
- 3.5 – Rencontre avec l'autorité organisatrice de l'enquête.
- 3.6 – Etude du projet.
- 3.7 – Réponse des PPA.
- 3.8 – Visite des lieux.
- 3.9 – Rencontre avec la communauté de communes Carcassonne Agglo.
- 3.10 – Clôture de l'enquête.

IV - OBSERVATIONS DU PUBLIC.

- 4.1 – Remarque générale sur la participation du public.
- 4.2 – Examen des contacts et observations du public.
 - 4.2.1 – Examen des contacts.
 - 4.2.2 – Examen des observations du public.
- 4.3 – Réponses du pétitionnaire aux observations du public.
- 4.4 – Réponses du pétitionnaire aux observations du commissaire enquêteur.

I – PREAMBULE.

Ensermée entre l'Aude et le canal du Midi à l'Ouest et l'Orbiel à l'Est, à 11 km de Carcassonne et à 3 km de Trèbes, Villedubert est une commune du département de l'Aude en région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée. Elle fait partie du canton de la Montagne d'Alaric dont le chef-lieu est Trèbes et de la communauté de communes de Carcassonne-Agglo depuis sa création.

Installé historiquement sur une colline culminant à 141 mètres d'altitude, Villedubert possède un point de vue exceptionnel sur la vallée de l'Aude et la montagne de l'Alaric.

D'une superficie de 3 km², le village compte 350 habitants en 2020, soit une augmentation de près de 5% au cours de la décennie écoulée.

Le plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert a été approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2007 et a fait l'objet d'une modification approuvée le 26 février 2015.

Afin de promouvoir un environnement de qualité et un cadre de vie préservé tout en actant la nécessité vitale d'une croissance maîtrisée pour le village, le conseil municipal a décidé, le 18 mai 2016, la révision générale de son P.L.U.

La concertation préalable prévue par la loi a bien eu lieu selon les modalités prévues par le code de l'environnement.

Le 18 novembre 2019, après avoir étudié le dossier remis, je rencontre madame Laurence CARRIER afin de mettre en l'état le dossier d'enquête publique et se concerter sur les différentes dates de l'enquête publique. Le 22 novembre 2019, je peux récupérer le dossier d'E.P. complet pour le coter et le parapher.

II – PRESENTATION DE L'ENQUETE.

2.1 - Objet de l'enquête.

2.1.1 – Cadre général.

Cette enquête a pour objet de présenter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert.

Monsieur Marc ROFES, maire de la commune de Villedubert, est le maître d'ouvrage en charge du projet de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune.

Par arrêté sans numéro en date du 21 novembre 2019, le maire de Villedubert a soumis à enquête publique ce projet (*Cf. pièce n° 7*).

2.1.2 – Présentation du projet.

Il s'agit d'effectuer la révision générale du plan local d'urbanisme datant de 2007 afin de tenir compte de l'évolution des textes régissant l'urbanisme, de l'augmentation de la population et de la préservation de l'environnement.

2.1.3 – Enjeux du projet.

Cette révision générale du P.L.U. présente, pour la commune de Villedubert, plusieurs enjeux et vise ainsi :

- premièrement à intégrer les dispositions des lois "Engagement national pour l'environnement dite Grenelle II" et "ALUR" et le SCOT de Carcassonne-Agglomération,
- deuxièmement à affirmer un véritable projet territorial de développement jusqu'à l'horizon 2027,
- troisièmement à permettre un développement harmonieux et paisible du village entouré d'agglomérations importantes comme Carcassonne, Trèbes et Villemoustaussou, dans le respect de l'environnement.

2.2 – Environnement administratif.

Cette enquête est régie par :

- **le code de l'urbanisme** : articles L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.151-1 et suivants, R.152-1 et suivants et R.153-1 et suivants relatifs au plan local d'urbanisme,
- **le code de l'environnement** : articles L.122-1 à L.122-3, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants traitant des enquêtes publiques ;
- **l'arrêté du 24 avril 2012** fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

2.3 – Désignation du commissaire enquêteur.

Par décision n° E19000170/34 en date du 20 septembre 2019, j'ai été désigné par monsieur Louis-Noël LAFAY, premier conseiller et magistrat délégué du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert, présenté par le maire de ladite commune (*Cf. pièces n° 4 et 5*).

2.4 – Composition du dossier d'enquête.

Après étude des pièces remises et quelques précisions demandées au maître d'ouvrage le maire de Villedubert, le dossier d'enquête présenté au public aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie de Villedubert (du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00) comporte les documents suivants, côtés et paraphés par mes soins :

- Un registre officiel d'enquête publique comportant 12 feuillets.
- Sous-dossier n° 1 : Dossier de présentation du projet (1 feuillet) comportant 8 pièces pour un total de 226 feuillets, réparti ainsi :
 - ↳ Pièce n° 1 : Rapport de présentation (97 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 2 : Orientation d'aménagement et de programmation (2 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 3 : Règlement écrit (33 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 4 : Annexes sanitaires : eau potable, assainissement, élimination des déchets (14 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 5 : Annexes – Servitudes et contraintes (53 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 6 : Note de présentation non technique (15 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 7 : P.A.D.D. (9 feuillets) ;
 - ↳ Pièce n° 8 : Bilan de la concertation (3 feuillets).

➤ Sous-dossier n° 2 : Décision au cas par cas (1 feuillet) comportant 2 pièces pour un total de 15 feuillets, réparti ainsi :

↳ Pièce n° 1 : Demande d'examen au cas par cas pour déterminer l'éligibilité à l'évaluation environnementale (13 feuillets) ;

↳ Pièce n° 2 : Avis de la MRAe (2 feuillets).

➤ Sous-dossier n° 3 : Pièces de saisine (1 feuillet) comportant 6 pièces pour un total de 14 feuillets, réparties ainsi :

↳ Pièce n° 1 : Délibération du conseil municipal du 18.05.2016 prescrivant la révision générale du P.L.U. (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 2 : Délibération du conseil municipal du 01.02.2017 concernant le débat sur les orientations du P.A.D.D. (3 feuillets) ;

↳ Pièce n° 3 : Demande de désignation d'un C.E. du 30.08.2019 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 4 : Communication décision de désignation du commissaire enquêteur du T.A. de Montpellier du 12.09.2019 (2 feuillets) ;

↳ Pièce n° 5 : Arrêté du 21.11.2019 du maire de Villedubert de mise en enquête publique (4 feuillets) ;

↳ Pièce n° 6 : Arrêté de prolongation de l'E.P. du 07.01.2020 du maire de Villedubert (3 feuillets).

➤ Sous-dossier n° 4 : Porter à connaissance et avis des P.P.A. (1 feuillet) comportant 5 pièces pour un total de 33 feuillets répartis ainsi :

↳ Pièce n° 1 : Porter à connaissance du 22.10.2019 (6 feuillets) ;

↳ Pièce n° 2 : Synthèse de la préfecture et avis des PPA de l'Etat (RTE, SDIS, VNF et CDPENAF 11) (8 feuillets) ;

↳ Pièce n° 3 : Demande d'avis à 11 PPA du 23.07.2019 (11 feuillets) ;

↳ Pièce n° 4 : Mémoire en réponse aux avis des P.P.A. (5 feuillets) ;

↳ Pièce n° 5 : Avis de Carcassonne Agglo (3 feuillets).

➤ Sous-dossier n° 5 : Pièces diverses (1 feuillet) comportant 1 pièce de 7 feuillets réparties ainsi :

↳ Pièce n° 1 : Rapport de visite de la station d'épuration par la cellule SATESE du service "Eau" du département de l'Aude 15.10.2019 (7 feuillets) ;

➤ Sous-dossier n° 6 : Publicité (1 feuillet) comportant 9 pièces pour un total de 11 feuillets répartie ainsi :

↳ Pièce n° 1 : Avis d'enquête publique du 21.11.2019 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 2 : 1^{ère} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal "Midi Libre" du 08.12.2019 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 3 : 1^{ère} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal "L'Indépendant" du 08.12.2019 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 4 : 2^{ème} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal "Midi Libre" du 31.12.2019 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 5 : 2^{ème} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal "L'Indépendant" du 31.12.2019 (1 feuillet).

↳ Pièce n° 6 : Avis d'enquête publique modifié (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 7 : Avis de prolongation d'E.P. du 07.01.2020 (1 feuillet) ;

↳ Pièce n° 8 : Insertion de l'avis de prolongation d'E.P. dans le journal "Midi Libre" du 27.01.2020 (2 feuillets) ;

↳ Pièce n° 9 : Insertion de l'avis de prolongation d'E.P. dans le journal "L'Indépendant" du 27.01.2020 (2 feuillets).

III - DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

3.1 – Publicité.

Conformément aux textes en vigueur, les avis de publicité de l'enquête ont été publiés par les soins de la mairie de Villedubert dans deux journaux :

- Les 08 et 31 décembre 2019 dans "*MIDI LIBRE*" et "*L'INDEPENDANT*", soit 22 jours avant l'ouverture de l'enquête publique pour la première parution et 1 jour après pour la seconde (*Cf. pièces n° 9 à 12*).

- Ces avis sont restés en outre consultables gratuitement sur les sites du journal "*MIDI LIBRE*" et "*L'INDEPENDANT*" dans la rubrique "Annonces légales" à compter du 08 décembre 2019 jusqu'à la fin de l'enquête le 13 février 2020.

Pour faire suite à la décision de prolongation de l'E.P., l'avis en résultant a été publié par les soins de la mairie dans deux journaux, "*MIDI-LIBRE*" et "*L'INDEPENDANT*" le 27 janvier 2020 (*Cf. pièces n° 16, 18 et 19*).

Un avis d'enquête publique a bien été apposé sur la porte d'entrée de la mairie et sur le panneau d'affichage municipal sis sur le bas-côté du CD 201 à l'entrée Est du village près de l'arrêt de bus et ce, du 15 décembre 2019 au 13 février 2020 (*Cf. pièce n° 3 – clichés n° 17 à 19*).

A la suite de la prolongation de l'E.P., un avis modifié d'E.P. a été apposé en lieu et place de celui existant aux mêmes emplacements (*Cf. pièce n° 3 – clichés n° 20 à 22*).

Un certificat d'affichage du maire de Villedubert atteste de l'accomplissement de ces formalités (*Cf. pièce n° 21*).

Le dossier et l'avis d'enquête publique ont été mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude du 07 janvier 2020 au 30 janvier 2020 dans un premier temps puis jusqu'au 13 février 2020. En effet à la suite d'un dysfonctionnement technique, le dossier et l'avis d'E.P. n'ont été mis en ligne que le 7 janvier 2020 au lieu du 10 décembre 2019. Constatant que la durée d'information du public avait été de ce fait insuffisante, j'ai décidé la prolongation de l'E.P. de 14 jours afin que les délais d'information du public soient également conformes à la loi sur la partie dématérialisée (*Cf. pièces n° 13 à 17*).

Un poste informatique dédié a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans le bureau de la secrétaire de mairie.

Mentionnons que le maire, monsieur Marc ROFES, a fait état de l'ouverture de l'enquête publique lors de la cérémonie des vœux à l'adresse de ses concitoyens le 11 janvier 2020.

3.2 – Permanences.

L'enquête publique dont le siège a été fixé à la mairie de Villedubert, s'est déroulée du lundi 30 décembre 2019 à 09 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures inclus, soit une durée de 46 jours consécutifs.

En mairie de Villedubert, le local réservé à cet effet a permis une consultation aisée et paisible du dossier d'enquête publique complet, les jours et heures d'ouverture de la mairie.

Je me suis tenu à la disposition du public à la mairie de Villedubert les jours suivants :

- le lundi 30 décembre 2019 de 09 heures à 12 heures 30',
- le samedi 18 janvier 2020 de 09 heures à 12 heures 30',
- le jeudi 30 janvier 2020 de 14 heures à 18 heures,
- le jeudi 13 février 2020 de 14 heures à 18 heures.

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles et relationnelles.

A l'issue de la dernière journée d'enquête publique le jeudi 13 février 2020 à 18 heures, conformément à l'arrêté d'ouverture, j'ai clôturé le registre d'enquête publique et pris possession de l'intégralité des dossiers.

3.3. – Rencontres avec le porteur du projet, le maire de la commune de Villedubert.

Pour faire suite à ma désignation, le 26 septembre 2019, je prends attache par téléphone avec la mairie de Villedubert où la secrétaire, madame Laurence CARRIER, me donne quelques renseignements d'ordre général sur le dossier et me fait savoir qu'une réunion avec la D.D.T.M. est prévue le 3 octobre 2019 pour finaliser le projet.

Le 9 octobre 2019, je prends de nouveau contact par téléphone avec la secrétaire de mairie qui m'avise que pour l'instant il n'y a pas de dossier, ni de porter à connaissance. Une réunion est prévue avec le bureau d'études le 30 octobre 2019. Je propose alors un modèle de composition du dossier d'enquête publique que je lui remets en mains propres le 14 octobre 2019 tout en prenant un rendez-vous avec le maire.

Le 6 novembre 2019, je rencontre le maître d'ouvrage, le maire, monsieur Marc ROFES qui me remet un dossier d'enquête publique. Notre entretien porte sur le projet de révision générale du P.L.U. et les modalités d'exécution de l'enquête publique.

Le 28 novembre 2019, je rencontre le maître d'ouvrage afin de lui remettre le dossier d'enquête publique coté et paraphé, d'arrêter les modalités d'affichage de l'avis d'E.P., de lui demander la fourniture d'un registre d'enquête publique et de s'entretenir sur les points litigieux du dossier de présentation du projet soulevés par la DDTM.

Le 21 février 2020, je remets en mains propres à monsieur Marc ROFES, maire et maître d'ouvrage, le procès-verbal de synthèse rédigé par mes soins à l'issue de la clôture de l'enquête publique en lui explicitant verbalement les points soulevés (*Cf. annexe 1 de la présente pièce n° 1*).

3.4 – Action d'information préalable du public et bilan de la concertation.

Une concertation préalable a été mise en place par la mairie par la mise à disposition du public d'un registre ainsi que des éléments d'étude et des documents du P.L.U. et par l'organisation d'une réunion publique ayant vu la participation d'une trentaine de personnes. Le bilan de cette concertation a été pris en compte par le conseil municipal pour arrêter le projet de révision du P.L.U. (*Cf. pièce n° 8 sous-dossier n° 1 du dossier d'E.P. et pièce n° 6*).

Le maire n'a pas connaissance d'une opposition particulière au projet de révision générale du P.L.U.

3.5 – Rencontre avec l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le 8 janvier 2020, à la suite d'un appel téléphonique de l'A.O.E., monsieur Marc ROFES, maire de Villedubert, je rencontre cet édile qui nous fait part que, bien qu'il ait adressé à la préfecture le 4 décembre 2019 le dossier et l'avis d'E.P., à la suite d'un dysfonctionnement technique, ceux-ci n'ont été mis en ligne que le 7 janvier 2020, soit 8 jours après le début de l'enquête. Nous nous entretenons sur les conséquences possibles de ce retard et il approuve ma proposition de prolonger l'enquête de deux semaines pour éviter toute contestation ultérieure.

Le 10 janvier 2020, nous finalisons la mise en place de cette prolongation.

3.6 – Etude du projet.

La mairie de Villedubert avec son bureau d'études a travaillé sur le projet de révision générale du P.L.U. en étroite collaboration avec la DDTM de l'Aude. Tout en maintenant ses choix essentiels, elle a tenu compte des différentes remarques afin de présenter un projet recevable et cohérent.

Le dossier de présentation du projet comporte toutes les pièces prévues par le code de l'environnement. Seules quelques pièces ont été rajoutées dans le dossier d'enquête publique à ma demande.

Ce projet de révision entraîne des évolutions importantes du document d'urbanisme tant sur la forme avec notamment un affinage des O.A.P., une refonte du règlement écrit et une amélioration des documents graphiques que sur le fond avec entre autres, la réorganisation des zones de développement du village, l'amélioration de l'aménagement urbain du centre du village et le renforcement des éléments de protection du paysage.

3.7 – Réponses des P.P.A.

Avec son avis, la DDTM a transmis l'avis de la préfète de l'Aude, de RTE, du SDIS, de VNF et du CDPENAF 11. Ces PPA émettent tous un avis favorable avec réserves sauf RTE qui n'émet aucun avis et ne formule que des prescriptions (Cf. pièces n° 1 et 2 - sous-dossier n° 4 du dossier de l'E.P.).

La mission régionale d'autorité environnementale a décidé que le projet de révision générale du P.L.U. de Villedubert n'est pas soumis à évaluation environnementale (Cf. pièce n° 2 - sous-dossier n° 2 du dossier de l'E.P.).

Par lettre recommandée avec avis de réception, le maire de Villedubert a sollicité l'avis des P.P.A suivants : la C.C.I. de l'Aude, la C.M.A. de l'Aude, la chambre d'agriculture de l'Aude, l'INAO, la mairie de Berriac, le centre régional de la propriété forestière, le conseil régional, le conseil départemental de l'Aude, l'O.N.F et Carcassonne Agglo. Aucune de ces P.P.A. n'a répondu hormis Carcassonne Agglo qui a émis un avis favorable avec réserves (Cf. pièces n° 3 et 5 - sous-dossier n° 4 du dossier de l'E.P.).

Le maître d'ouvrage a rédigé un mémoire en réponse aux réserves de la DDTM, du SDIS et de VNF (Cf. pièce n° 4 - sous-dossier n° 4 du dossier de l'E.P.).

3.8 – Visite des lieux.

Le 30 décembre 2019, à la fin de ma première permanence, en compagnie de monsieur Marc ROFES, maire de la commune et maître d'ouvrage, j'ai été amené à effectuer une visite des différents lieux de la commune concernés par la révision générale du P.L.U.

Le 17 décembre 2019 et le 18 janvier 2020, j'ai fait une nouvelle visite pour vérifier la mise en place de l'affichage.

J'ai ainsi établi une planche photographique (*Cf. pièce n° 3*).

3.9 – Rencontre avec la communauté de communes Carcassonne Agglo.

La commune de Villedubert ayant transféré ses compétences en matière d'eau et d'assainissement, j'ai voulu rencontrer les responsables en la matière de Carcassonne Agglo afin d'éclaircir certains points apparus au cours de l'enquête et qui n'avaient pas été évoqués dans leur avis. J'ai fini par rencontrer, le 3 mars 2020, monsieur Bruno DUPASQUIER, directeur des cycles de l'eau de Carcassonne Agglo qui était accompagné de madame Pascale CECCONELLO, directrice du département "Aménagement et Mobilité", de monsieur Jean-Christophe ROUSTAN, chef du SPANC et de monsieur Simon CAZANAVE, chargé de projets PLU.

Carcassonne Agglo apporte ainsi ses réponses aux questions sur l'eau et l'assainissement que je lui avais préalablement adressées par mail le 18 février 2020 (*Cf. pièce n° 20*).

3.10 - Clôture de l'enquête.

Le 13 février 2020 à 18 heures, l'enquête publique étant terminée, conformément aux arrêtés du maire de Villedubert des 21 novembre 2019 et 7 janvier 2020, j'ai clôturé le registre d'enquête publique.

Le 21 février 2020, soit 8 jours après la clôture de l'enquête, j'ai remis à monsieur Marc ROFES, maire de Villedubert, porteur du projet, un procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête et je l'ai invité à produire un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours (*Cf. Annexe 1 pièce n° 1*).

IV – OBSERVATIONS DU PUBLIC.

4.1 – Remarque générale sur la participation du public.

L'enquête publique s'est terminée le jeudi 13 février 2020 à 18 heures.

Au cours de celle-ci, 4 personnes au total se sont présentées au cours de mes permanences et ont consulté le dossier d'enquête publique. Une personne a laissé des observations sur le registre.

Au moins 2 personnes sont venues consulter le dossier d'enquête publique en dehors de mes permanences mais aucune n'a laissé une observation sur le registre.

Sur le site "Démo-cratie Active", il y a eu 6 visiteurs mais aucune observation n'a été transmise par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée.

Un courrier a été adressé par voie postale au commissaire enquêteur qui n'a procédé à aucune audition de personne lors des permanences.

4.2 – Examen des contacts et observations du public.

4.2.1 – Examen des contacts.

Lors des entretiens libres avec les personnes s'étant présentées lors de mes permanences, celles-ci se sont surtout intéressées aux différents plans proposés et aux parcelles qui devenaient constructibles. Toutes étaient soucieuses d'un développement mesuré du village avec une préférence marquée pour la continuité d'un habitat individuel. Elles étaient satisfaites de la révision proposée.

L'audition de monsieur Bruno DUPASQUIER, directeur des cycles de l'eau à Carcassonne Agglo permet de recueillir les éléments suivants :

- Le déficit de stockage de 40 m³ du réservoir d'eau potable de Villedubert mentionné dans le dossier d'E.P. en fait n'existe pas, il s'agissait d'une prévision datant de 2012 qui ne s'est pas concrétisée. Le réservoir a une capacité suffisante pour 500 habitants ;
- Concernant l'assainissement, il existe bien un seul poste de relevage ;
- La station d'épuration est suffisante pour la population actuelle et elle est extensible sans problème ;
- Le type de réseau d'assainissement d'une partie du vieux village est inconnu de Carcassonne Agglo qui va lancer la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement ;
- Le contrôle initial des installations en A.N.C. a été réalisé en 2008 par le SPANC qui en a avisé les mairies ; la périodicité des contrôles a été fixée à 8 ans ; le SPANC nous remet un listing anonymisé des contrôles effectués ;
- Carcassonne Agglo refuse dans les enjeux de la révision du PLU la promotion du raccordement au réseau d'A.C. car elle estime que celui-ci est soit obligatoire, soit impossible (*Cf. pièce n° 23*).

Il est à noter que le transfert de compétences sur l'eau et l'assainissement entre la commune de Villedubert et la communauté de communes Carcassonne Agglo s'est fait en janvier 2009. Le contrôle initial des installations d'A.N.C. a donc eu lieu avant ce transfert.

Alors qu'il est affirmé être séparatif, il est étonnant que le type de réseau d'assainissement d'une partie du vieux village soit inconnu de Carcassonne Agglo, la commune de Villedubert ayant transmis les plans de ses réseaux lors du transfert de compétence.

La mairie de Villedubert semble ne pas avoir été destinataire du résultat des contrôles initiaux et n'a reçu aucun résultat des contrôles périodiques.

L'étude du listing des contrôles effectués laisse apparaître qu'il y aurait sur la commune de Villedubert 25 installations d'A.N.C. avec 18 contrôles datant de 2008, 1 de 2011, 2 de 2012 et 4 de 2014. Il me semble évident que l'habitat a évolué depuis 2008 et qu'un recensement exhaustif des installations d'A.N.C. s'impose.

Sur les 25 contrôles, 8 sont évalués comme présentant un danger pour la santé des personnes soit 32%, 5 sont évalués non conformes et 12 sont évalués comme pas de défaut. Il y a donc plus de la moitié des installations d'A.N.C. (52%) qui ne sont pas conformes et il n'est fait mention d'aucune suite donnée surtout pour celles présentant un danger.

4.2.2 – Examen des observations du public.

Les observations portées sur le registre d'E.P. par M et Mme DOYEN, Michel et Nathalie, habitants de Villedubert chemin des Amandiers, portent uniquement sur la façon dont la parcelle n° 0071, classée en zone AU dans le projet, va déboucher sur le chemin des Amandiers et si ce chemin va être élargi pour le rendre plus sécurisé.

Les questions soulevées par ce couple seront posées au maître d'ouvrage.

M. et Mme TRIAY, Jean-Michel et Florence, propriétaire de la parcelle n° AD 016 classée en zone AU 0 par le projet de révision du P.L.U., déposent à la mairie un courrier à destination du commissaire enquêteur. Ils sont satisfaits de la mise en zone constructible de leur parcelle pour plusieurs raisons :

- bien que classé en AOP, ce terrain n'est plus exploité depuis 1986, date à laquelle la vigne a été arrachée et il est depuis en friche,
- ils n'ont aucune intention de replanter,
- ils souhaitent valoriser leur patrimoine à terme et sont en opposition avec l'avis de la DDTM,
- ils souhaitent ainsi apporter leur aide à la municipalité pour le développement raisonné de la commune dans le respect de la protection des espaces naturels.

Bien que partie prenante et intéressée, leur souhait n'est pas déraisonnable au regard de la topographie des lieux environnants et comblerait une "dent creuse" dans la partie Nord de la zone urbanisée de la commune.

4.3 – Réponses du pétitionnaire aux observations du public.

Le maître d'ouvrage répond aux cinq questions posées par les époux DOYEN en précisant bien qu'il n'y aura qu'une sortie piéton sur le chemin des Amandiers avec création d'un trottoir sur celui-ci et en fournissant la photo de l'étude de l'A.T.D. explicitant parfaitement le projet (*Cf. pièce n° 24, feuillet n° 1*). Il ajoute que l'emprise du chemin ne permet pas la création de part et d'autre du chemin des Amandiers d'un trottoir mais qu'une mise en place d'une réglementation routière appropriée permettra de partager la route en toute sécurité. Concernant les clôtures de la parcelle n° 0071, elles sont définies dans les dispositions réglementaires du PLU et notamment l'article 2.2.3 de la zone AU.

Le projet d'aménagement du chemin des Amandiers et de ses alentours par la commune répond parfaitement à un souci de sécurité de la zone et devrait rassurer les époux DOYEN.

Concernant la parcelle AD 016 des époux TRIAY, elle est classée dans le PLU actuel en zone AUB (fermé à l'urbanisation). La commune, souhaitant maîtriser son accueil de population et réaliser un urbanisme cohérent, a d'abord classé en zone AU le secteur du village où un aménageur devrait y réaliser un programme d'ici 2 ans puis a classé la parcelle AD 016 en zone AU 0 pour ne pas avoir à faire une nouvelle révision de son PLU dans 2 ans. Le M.O. affirme que la DDTM ne présente qu'un raisonnement mathématique dans son calcul de modération de la consommation d'espace sans tenir compte des spécificités locales. Toutefois une O.A.P. précise sera réalisée dans ce projet en prévision d'une ouverture prochaine.

Villedubert n'est qu'un village de 350 habitants aspirant à ne pas dépasser les 500 âmes à l'horizon 2027. La volonté de la commune de maîtriser son accueil de population et de réaliser une urbanisation cohérente est plus que louable et répond à un souci de vouloir préserver cette identité du monde rural. En outre le classement de la parcelle AD 016 en zone AU 0 permet de supprimer une "dent creuse" répondant ainsi au souci de densification et de modération de la consommation d'espace de la DDTM.

4.4 – Réponses du pétitionnaire aux questions du commissaire enquêteur.

La commune de Villedubert a transféré ses compétences en matière d'eau et d'assainissement à Carcassonne Agglo qui a mis en place la société SUEZ comme gestionnaire par délégation de service public. Les échanges de la commune avec Carcassonne Agglo sur les problématiques rencontrées dans ces deux domaines sont rares. La commune n'est pas au courant du déficit de stockage de 40 m³ du réservoir. Il s'agit peut-être d'une erreur de transcription dans le PLU comme celle du poste de relevage qui existe bel et bien. La commune a prévu dans tous les cas un emplacement réservé pour la réalisation d'un nouveau réservoir de stockage.

Après contact avec Carcassonne Agglo, il s'avère que le déficit de stockage n'existerait pas et qu'il s'agissait seulement d'une prévision du schéma directeur d'eau potable datant de 2012. Carcassonne Agglo estime que la capacité de stockage du réservoir actuel est suffisante pour le projet de révision du PLU avec 500 habitants à l'horizon 2027.

Concernant l'assainissement collectif, la commune prendra contact avec Carcassonne Agglo pour envisager l'extension de la station d'épuration qui serait tout-à-fait envisageable selon le dernier rapport du SATESE. Quant à l'assainissement non collectif, la commune ne reçoit aucune information du SPANC.

Il est dommageable qu'il y ait si peu de contact de Carcassonne Agglo avec la commune, notamment au niveau de l'assainissement, surtout dans le cadre de la responsabilité du maire en matière de sécurité et de salubrité publiques.

Le SPANC s'est engagé lors de notre contact avec Carcassonne Agglo à adresser au maire le résultat des contrôles effectués sur les installations d'A.N.C. de 2008 à 2014. Cela m'apparaît être une mesure indispensable au regard des 32 % d'installations présentant un danger pour les personnes. En outre un recensement exhaustif des installations en A.N.C. s'impose.

Le maître d'ouvrage maintient l'ensemble des réponses qu'il a apportées aux avis des PPA et listées dans le dossier d'enquête publique (*Cf. pièce n° 4 sous-dossier 4 du dossier d'E.P.*). Les précisions et modifications actées seront transcrites dans le projet de PLU avant son approbation.

Dont acte.

La zone 1 AU mentionnée par la DDTM qui a dû faire une erreur de nomination, est en fait la zone AU créée par le projet. Son aménagement est déjà prévu en 2 phases.

Dont acte. La remarque de la DDTM de devoir créer deux îlots dans cette zone pour séquencer l'urbanisation est donc sans objet.

La commune ne souhaite pas accéder à la demande du CDPENAF de classer la parcelle agricole au cœur du village en zone AU 0 car il s'agit d'une vigne toujours exploitée et dont le propriétaire s'est engagé à en maintenir l'exploitation en limitant les intrants. C'est en outre une parcelle qui participe à la qualité environnementale et paysagère de l'entrée Est du village.

Le choix de la commune me semble judicieux et cohérent d'autant que le maire nous a déclaré verbalement qu'en cas de cessation d'exploitation et d'arrachage de la vigne, il

pourrait être envisagé une solution innovante de créer une zone verte au milieu du village. Pour l'instant ce choix maintient en plus une activité agricole sur la commune.

Lors de l'élaboration du projet de révision du PLU, la commune n'a pas reçu le porter à connaissance de l'Etat et de ce fait n'a pas connaissance d'autres S.U.P. que celle liée à RTE. Elle affirme cependant que la liste complète des servitudes existantes sur son territoire sera intégrée au dossier avant approbation.

Dont acte. A mon avis, outre la S.U.P. RTE, il doit exister des servitudes par rapport au canal du Midi et son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, aux plans de prévention des risques d'inondation et d'incendie et peut-être par rapport à l'aviation civile au regard de l'aéroport de Carcassonne.

A la suite de ma remarque indiquant que les O.A.P. présentées dans le dossier de révision du PLU se résument à une seule carte, le maître d'ouvrage a décidé de réaliser des notices explicatives pour ces O.A.P. afin de faciliter la lecture du projet par la population.

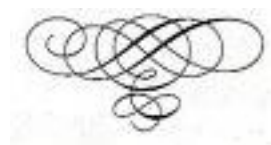
Dont acte. Il s'agit là d'une bonne décision pour améliorer la participation du public dans les décisions environnementales.

Villemoustaussou, le 11 mars 2020.

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

René LEMPEREUR

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Addendum

DICTIONNAIRE DES SIGLES EMPLOYES

A.C.	: Assainissement Collectif.
A.E.	: Autorité Environnementale.
A.N.C.	: Assainissement Non Collectif.
A.O.E.	: Autorité Organisatrice de l'Enquête.
A.O.P.	: Appellation d'Origine Protégée.
A.T.D.	: Agence Technique Départementale
C.C.I.	: Chambre de Commerce et d'Industrie.
C.G.C.T.	: Code Général des Collectivités Territoriales.
C.M.A.	: Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
D.D.T.M.	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
D.E.C.I.	: Défense Extérieure Contre l'Incendie.
E.H.	: Equivalents Habitants.
E.P.	: Enquête Publique.
MRAe	: Mission Régionale d'Autorité environnementale
O.A.P.	: Orientations d'Aménagement et de Programmation.
P.A.D.D.	: Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
P.A.G.D.	: Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.
P.E.I.	: Point d'Eau Incendie.
P.L.U.	: Plan Local d'Urbanisme.
P.P.A.	: Personnes Publiques Associées.
R.T.E.	: Réseau Transport Electricité.
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SATESE	: Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuraton.
S.Co.T.	: Schéma de Cohérence Territoriale.
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

S.U.P. : Servitude d'Utilité Publique.

V.N.F : Voies Navigables de France.

A N N E X E 2

TRANSMISSION DU RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR A LA MAIRIE DE VILLEDUBERT

Conformément à l'arrêté sans numéro du maire de Villedubert en date du 21 novembre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la révision totale du plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert (*Cf. pièce n° 7*), nous avons pris rendez-vous avec monsieur Marc ROFES, maire de la commune de Villedubert pour le jeudi 12 mars 2020 à 18 heures pour remise de l'ensemble des dossiers.

Je, soussigné, monsieur Marc ROFES, maire de la commune de Villedubert, reconnais avoir reçu de monsieur René LEMPEREUR, commissaire enquêteur désigné pour ladite enquête les pièces suivantes :

- son rapport, ses conclusions et son avis motivé accompagnés de toutes les pièces jointes mentionnées à l'inventaire des pièces y compris le registre d'enquête publique en un exemplaire "format papier",
- son rapport, ses conclusions et son avis motivé accompagnés de toutes les pièces jointes mentionnées à l'inventaire des pièces y compris le registre d'enquête publique sous forme dématérialisée
- l'exemplaire du dossier soumis à enquête.

Fait à Villedubert, le 12 mars 2020.

M. Marc ROFES,
Maire de Villedubert

M. René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, identifying M. René LEMPEREUR.

TRANSMISSION DU RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR A LA D.D.T.M.
DE L'AUDE

Conformément à l'arrêté sans numéro du maire de Villedubert en date du 21 novembre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la révision totale du plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert (*Cf. pièce n° 7*), nous avons pris rendez-vous avec monsieur Patrice CEREZA - SATO, du service "Urbanisme" de la D.D.T.M. de l'Aude pour le vendredi 13 mars 2020 à 10 heures pour remise de l'ensemble des dossiers.

Je, soussigné, monsieur Patrice CEREZA – SATO, du service "Urbanisme" de la D.D.T.M. de l'Aude, reconnais avoir reçu de monsieur René LEMPEREUR, commissaire enquêteur désigné pour ladite enquête les pièces suivantes :

- son rapport, ses conclusions et son avis motivé accompagnés de toutes les pièces jointes mentionnées à l'inventaire des pièces y compris le registre d'enquête publique en un exemplaire "format papier",
- son rapport, ses conclusions et son avis motivé accompagnés de toutes les pièces jointes mentionnées à l'inventaire des pièces y compris le registre d'enquête publique sous forme dématérialisée
- l'exemplaire du dossier soumis à enquête.

Fait à Carcassonne, le 13 mars 2020.

M. Patrice CEREZA - SATO,
Du "Urbanisme de la DDTM de l'Aude

M. René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur



ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

LA REVISION GENERALE DU P.L.U.
de la commune de VILLEDUBERT (Aude).

du lundi 30 décembre 2019 à 09 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures inclus.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1 – Conclusions du commissaire enquêteur.

1.1 – Sur l'objet de cette enquête publique.

Le plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert date du 28 septembre 2007 avec une modification approuvée le 26 février 2015. La proximité de Carcassonne, le cadre agréable du village et sa tranquillité champêtre exercent un attrait certain sur la commune qui ne disposait plus de disponibilité foncière.

Il devenait ainsi urgent de revoir de manière pragmatique et raisonnée l'urbanisation du village afin que la commune puisse se développer de manière raisonnable sans pour autant en altérer l'âme tout en respectant la volonté des habitants.

Cette enquête publique a donc pour objet de réviser complètement le plan local d'urbanisme afin de pouvoir arriver à l'horizon 2027 à un plafond de 500 habitants sur la commune.

1.2 – Sur les enjeux de ce projet.

Le premier enjeu est d'intégrer les dispositions de la loi "Grenelle II", de la loi "ALUR" et du SCOT de Carcassonne Agglo dans le P.L.U. de la commune, ce qui a été fait tout au long de la déclinaison du projet de révision de ce dernier.

L'échéance de 2027 a été clairement posée par le maître d'ouvrage dans la recherche d'un développement harmonieux et paisible de sa commune. Le maire affiche clairement dans son projet qu'il veut garder l'âme du village, surtout sans devenir l'exutoire des villes qui l'entourent.

1.3 – Sur la conformité réglementaire de la procédure.

1.3.1 – Sur la composition du dossier.

Le dossier présenté à l'enquête publique par le maître d'ouvrage était conforme à ce qu'exigent le code de l'environnement et le code de l'urbanisme, y compris le bilan de la concertation préalable qui a réellement eu lieu.

Les quelques pièces manquantes ont été rapidement fournies et la présentation claire du dossier permettait une consultation aisée de celui-ci par le public

1.3.2 – Sur les mesures de publicité.

Toutes les formalités de publicité ont été accomplies dans le respect des formes et des délais requis par la réglementation, notamment au niveau de la presse écrite.

Toutefois un dysfonctionnement technique au niveau de la préfecture n'a permis la mise en ligne du dossier dématérialisé et de l'avis d'enquête publique que 8 jours après le début de l'enquête publique. Ma décision, entérinée par un arrêté du maire de Villedubert, de prolonger l'enquête publique de 14 jours a ainsi compensé le retard de la mise en ligne de ces documents sur le site de la préfecture, la commune de Villedubert ne possédant de site web propre.

1.4 – Sur le déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée du lundi 30 décembre 2019 à 9 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures, soit 46 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête se situait à la mairie de Villedubert.

Pour recevoir ses observations, j'ai été à la disposition du public en mairie de Villedubert :

- le lundi 30 décembre 2019 de 09 heures à 12 heures 30',
- le samedi 18 janvier 2020 de 09 heures à 12 heures 30',
- le jeudi 30 janvier 2020 de 14 heures à 18 heures,
- le jeudi 13 février 2020 de 14 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur support papier à la mairie de Villedubert et sur support dématérialisé sur le site de la préfecture de l'Aude ainsi que sur le poste informatique de la mairie de Villedubert.

Le public a pu présenter ses observations et ses propositions sur un registre mis à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, dans la mairie de Villedubert et également par courrier classique adressé au commissaire enquêteur ou par courrier électronique à l'adresse mail dédiée sur le site "Démocratie Active" . Le public a pu prendre connaissance des observations ainsi déposées sur le site internet de la préfecture de l'Aude.

1.5 – Sur la participation du public.

Au regard de la faible population du village, elle a été bonne avec la visite de 4 personnes lors de mes permanences, au moins 2 personnes en dehors de celles-ci et 6 visiteurs sur le site "Démocratie Active".

Seules deux personnes ont émis une observation, une sur le registre papier et une par courrier.

1.6 – Sur le projet de révision du P.L.U.

Dans les objectifs que s'est donné la commune de Villedubert pour une urbanisation raisonnée et raisonnable dans le respect de l'environnement et des aspirations de la population, le projet de révision du P.L.U. présenté m'apparaît totalement cohérent par rapport au développement démographique souhaité.

Le classement en zone AU des parcelles n° 0067, 0068 et 0071 au cœur du village détermine bien la priorité accordée à ce secteur central par rapport à la parcelle n° AD 016 classée en zone AU 0 dont l'urbanisation pourra se faire dans 4 à 5 ans sans que la commune soit obligée d'engager des frais importants pour une nouvelle modification de son P.L.U. Cette solution a de plus l'avantage de résorber ainsi deux dents creuses et d'éviter l'extension de la commune vers le Nord-Est et vers le Sud avec des problèmes d'infrastructures.

Le maintien de la parcelle n° 0063 en zone A est louable et responsable car elle permet le maintien d'une activité viticole dans la commune et il ménage aussi l'avenir en cas d'arrachage de la vigne et de cessation d'activité par la possibilité de créer une zone verte en plein cœur du village.

Le passage d'à peine la moitié de la parcelle n° 0066 en zone UA est cohérent et nécessaire au désenclavement des parcelles n° 0106 et 0107 et permettra de régler le problème du stationnement des véhicules dans la rue de l'Eglise.

1.7 – Sur les O.A.P.

Les O.A.P. présentées sous la forme d'une carte graphique définissent clairement l'urbanisation future voulue par la commune. Néanmoins, à ma demande, pour faciliter la lecture du projet par la population, la commune s'engage à réaliser des notices explicatives pour ces dernières.

Les remarques de la DDTM concernant les O.A.P. seront prises en compte par la commune et transcrites dans celles-ci sauf en ce qui concerne la sectorisation préférentielle des petits logements et des logements mitoyens qui n'est qu'une possibilité offerte par le code de l'urbanisme et non une obligation.

1.8 – Sur le règlement écrit du P.L.U.

Ce projet de révision du P.L.U. implique la mise à jour du règlement écrit, ce qui est réalisé par la commune qui s'engage à mettre en application les remarques faites par la DDTM sur la première mouture de ce règlement.

1.9 – Sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Le projet de révision du P.L.U. permet d'acter le changement de compétence en ces domaines où celle-ci est passée de la commune à la communauté de communes "Carcassonne Agglo".

Cependant ce changement n'absout pas le maire de sa responsabilité sur le plan de la salubrité et de la sécurité publiques à condition que "Carcassonne Agglo" daigne l'aviser des problèmes rencontrés notamment au niveau de l'assainissement collectif et non collectif.

L'enquête publique a mis en lumière qu'à part les contrôles initiaux effectués en 2008, le SPANC n'a effectué aucun contrôle périodique, qu'il n'y a aucun recensement exhaustif des installations en A.N.C. et qu'aucune mesure n'a été prise pour les 32 % d'installations présentant un danger pour la santé des personnes et dont le maire n'a même pas été informé.

1.10 – Sur les servitudes et contraintes.

Il est impératif de recenser dans le projet de révision du P.L.U. la liste de toutes les S.U.P. et de toutes les contraintes impactant celui-ci, ce que le maître d'ouvrage s'est engagé à faire avant l'approbation du projet.

1.11 – Sur le P.A.D.D.

Le projet de révision du P.L.U. présenté respecte les 4 principes directeurs du PADD :

- Il maîtrise l'urbanisation en promouvant la reprise de la démographie et limite au mieux les consommations foncières par rapport aux aspirations des habitants du village ;
- Il essaie de pérenniser au mieux les activités économiques et les équipements ;
- Il facilite les déplacements et développe les modes doux sur la commune dans la mesure de la faiblesse des transports en commun ;
- Il préserve les espaces naturels et agricoles en exploitation et le patrimoine du territoire.

2 – Avis du commissaire enquêteur.

Considérant que :

- la révision totale du plan local d'urbanisme de la commune de Villedubert datant de 2007 répond à la nécessité de tenir compte de l'évolution des différents textes régissant l'urbanisme,
- elle est nécessaire à un développement raisonné, raisonnable et maîtrisé de la commune dans le respect de l'environnement,
- le maître d'ouvrage a tenu compte de la concertation préalable pour améliorer le projet initial de révision totale du P.L.U.,
- la DDTM acte que la révision proposée est compatible avec le SCOT de Carcassonne Agglo et avec le SDAGE Rhône-Méditerranée quant à la disponibilité en eau et à la capacité de traitement de la station d'épuration,
- le maître d'ouvrage s'engage à tenir compte dans les différents documents d'urbanisme des remarques de la DDTM et des PPA et à les modifier en conséquence avant approbation du projet sauf en ce qui concerne la mise en place de la zone AU 0 et de la zone A
- les propositions du projet classant les parcelles n° 0067, 0068 et 0071 en zone AU, la parcelle AD 016 en zone AU 0 et la parcelle 0063 en zone A sont cohérents par rapport aux buts recherchés par la commune,
- ces propositions vont dans le sens du principe de modération de la consommation d'espace en supprimant deux "dents creuses" au sein du zonage d'urbanisation de la commune,
- la parcelle AD 016 bien que classée en AOP a vu ses vignes arrachées en 1986, soit il y a 34 ans et le propriétaire n'a aucunement l'intention d'en replanter,
- cette parcelle, étant de ce fait en friches et bordée au Nord par trois habitations, est située à proximité de boisements importants et d'autres habitations et est soumise ainsi à l'aléa "Feu de forêt",
- au nord de ces trois habitations, il y a une vaste étendue de 7 parcelles également classées en AOP qui est également en friche et qui reste classée en zone A,
- la parcelle 0063, plantée de vignes toujours exploitées et dont le propriétaire n'a pas du tout l'intention d'en changer la destination, contribue, par son classement en zone A, à maintenir une activité agricole au sein de la commune et à ménager l'avenir,
- l'extension de la zone UA à l'Ouest de la commune par l'intégration d'environ la moitié de la parcelle 0066 facilitera le désenclavement des parcelles 0107 et 0108 tout en solutionnant le problème du stationnement dans la rue de l'Eglise,
- selon "Carcassonne Agglo", la capacité de 100 m³ du réservoir est suffisante pour l'objectif fixé par la commune de Villedubert d'atteindre les 500 habitants à l'horizon 2027,

- la commune a cependant défini deux emplacements réservés localisés à l'extérieur du bourg, un à cheval sur les parcelles 0004 et 0005 pour la construction d'un nouveau réservoir et un à l'ouest du bourg sur la parcelle 12 en créant une zone NE pour l'extension du cimetière,
- la capacité de 400 E.H. de la station d'épuration est suffisante actuellement et son agrandissement est possible à moindre coût,
- il n'existe aucun état exhaustif des installations d'A.N.C. de la commune et le contrôle initial date de 2008,
- le SPANC n'a pas effectué son travail de contrôle périodique des installations d'A.N.C. et n'a pris aucune mesure pour faire cesser la dangerosité de certaines installations,
- le SPANC ne restitue aucune information sur l'état des installations d'A.N.C. au maire qui est le responsable sur sa commune de la sécurité et de la salubrité publiques,
- il y a lieu pour la commune de respecter l'ordonnance du 19 décembre 2013 qui prévoit que tous les documents d'urbanisme opposables approuvés après le 1^{er} janvier 2016 doivent faire l'objet d'une numérisation au format "CNIG" pour pouvoir intégrer le géoportail national,
- le dossier présenté à l'enquête publique est complet et conforme à la réglementation,

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel du dossier, j'émet un

AVIS FAVORABLE

au projet de révision totale du plan local d'urbanisme
de la commune de Villedubert

avec les réserves suivantes :

- *Le maître d'ouvrage fera actualiser et mettre à jour le rapport de présentation notamment au niveau de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'ensemble des documents d'urbanisme présentés par le projet au regard des avis de la DDTM et des PPA conformément aux engagements de modification qu'il a pris ;*
- *Le maire demandera officiellement par écrit au SPANC de la communauté de communes "Carcassonne Agglo" d'effectuer un recensement exhaustif des installations d'A.N.C. de la commune de Villedubert ainsi que les contrôles prévus sur l'assainissement non collectif et de le tenir informé des résultats et des mises en demeure réalisées, notamment si des installations se révèlent dangereuses pour la salubrité et la sécurité publique ;*

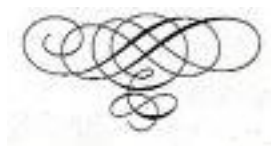
- *La commune s'engagera à suivre de près l'évolution de sa population en relation avec la communauté de communes "Carcassonne Agglo" afin de pouvoir anticiper, le cas échéant, l'agrandissement de la station d'épuration et la construction d'un nouveau réservoir ;*
- *La commune s'assurera de la mise au format "CNIG" des documents d'urbanisme opposables du P.L.U. de la commune de Villedubert après l'approbation éventuelle par le conseil municipal du projet de sa révision.*

Villemoustaussou, le 12 mars 2020.

Le commissaire enquêteur



René LEMPEREUR



ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

LA REVISION GENERALE DU P.L.U.
de la commune de VILLEDUBERT (Aude).

du lundi 30 décembre 2019 à 09 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures inclus.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Cliché n° 1



Vue de la partie Est de la zone AU, objet principal de la révision du P.L.U.
A droite, la flèche indique la vigne en zone A

Cliché n° 2



Vue de l'ensemble de la zone AU prise depuis le chemin des Amandiers.

Cliché n° 3



Vue de la parcelle n° 0038 située en zone A à l'Est du stade communal.
La flèche indique la limite Sud-Est du réseau d'assainissement de la commune.

Cliché n° 4



Vue prise depuis le chemin de Canastelle de la parcelle n° 0038 en direction du stade.
La flèche indique la nouvelle parcelle qui sera incluse en zone UB.

Cliché n° 5



Vue du lotissement communal actuel près du château d'eau.

Cliché n° 6



Depuis le lotissement communal, vue en direction de la zone AU0.
A droite, la flèche indique le château d'eau de la commune.

Cliché n° 7



Vue de la zone AU0 en friche depuis 1986, prise depuis le château d'eau.

Cliché n° 8



Vue de la zone AU0 en direction des parcelles n° 0067, 0068 et 0069 en zone UB

Cliché n° 9



Vue prise de la zone AU0 depuis le chemin longeant les parcelles n° 0067, 0068 et 0069 en direction du lotissement communal

Cliché n° 10



Vue de l'entrée de la parcelle n° 0069 et chemin de Lamée

Cliché n° 11



Vue de la zone A (parcelles n° 0014, 0004 et suivantes en friche et classées en A.O.P.) prise depuis l'extrémité Nord de la parcelle n° 0069.
A droite, chemin de Lamée et extrémité Nord de la parcelle n° 0120.

Cliché n° 12



Vue de la rue de l'Eglise au niveau de son intersection avec le chemin des Peirières.

Cliché n° 13



Vue prise depuis la rue de l'Eglise vers la parcelle n° 0106 et le haut de la n° 0066.

Cliché n° 14



Vue prise du même endroit de la parcelle n° 0066 en direction du Canal du Midi.

Cliché n° 15



Vue du haut de la parcelle n° 0066 prévue dans la zone UA
du projet de modification du P.L.U et
destinée à servir en partie de dégagement de stationnement pour la rue de l'Eglise.

Cliché n° 16



Vue prise depuis la station de relevage de la parcelle n° 0066
en direction des parcelles n° 0105 et 0108.

Cliché n° 17



Vue de l'affichage de l'avis d'E.P. à l'entrée de la mairie.

Cliché n° 18



Vue d'ensemble du point d'affichage communal à l'entrée du village en venant de Carcassonne à proximité de l'arrêt de bus.

Cliché n° 19



Vue d'ensemble du point d'affichage communal au niveau de l'arrêt de bus.

Cliché n° 20



Vue rapprochée de l'avis d'E.P. modifié sur le panneau d'affichage communal.

Cliché n° 21



Vue de l'entrée de la mairie avec l'affichage de l'avis d'E.P. modifié.

Cliché n° 22



Vue rapprochée de l'affichage de l'avis d'E.P. modifié à l'entrée de la mairie.
La flèche indique l'affichette placée sur la porte d'entrée de la mairie
et indiquant la permanence du C.E. du samedi 18 janvier 2020.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

12/09/2019

N° E19000170 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE : 1

Vu enregistrée le 06/09/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique *relative à une révision générale du PLU de la commune de VILLEDUBERT* ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur René LEMPEREUR est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de VILLEDUBERT en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de LASBORDES et à Monsieur René LEMPEREUR.

Fait à Montpellier, le 12/09/2019

Le Magistrat-délégué,


Louis-Noël LAFAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Piece n°5 - Feuille n° 1/1

Montpellier, le 12/09/2019

E19000170 / 34

MAIRIE de VILLEDUBERT
A l'attention de Monsieur le Maire
Monsieur Marc ROFES
Hôtel de ville
Place de l'Octroi
11800 VILLEDUBERT

Dossier n° : E19000170 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR
(Organisateur) (Porteur de projet)

Objet : Enquête publique relative à une révision générale du PLU de la commune de VILLEDUBERT.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur René LEMPEREUR, Officier de la gendarmerie, retraité, demeurant 729 Impasse du Moulina, VILLEMUSTAUSOU (11620) (tel : 04 68 10 60 31 ; portable : 06 14 90 78 11) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris (nathalie.jernival@juradm.fr).

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


Le greffier en chef
NATHALIE JERNIVAL
ou par délégation,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE – COMMUNE DE VILLEDUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Avril 2019

Nombre de membres

En Exercice : 9

Présents : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date convocation : 08/04/2019

Date affichage :

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de VILLEDUBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Rofes, maire.

Présents : Norbert ACCO, Monique BADOU, Martine BUSTAFFA, Françoise CAMPAGNARO, Gilbert CATUFFE, Marie-José CAZEAUX, Isabelle DOMNIEZ, Vanessa MORILLO, Marc ROFES

Absents :

Françoise CAMPAGNARO a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Révision du plan local d'urbanisme - bilan de la concertation – arrêt du projet de plan local d'urbanisme

1. BILAN DE LA CONCERTATION :

Par délibération du Conseil Municipal du 18 Mai 2016, la commune de Villedubert (Aude) a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 28 Septembre 2007.

Cette révision a pour objectifs :

- L'intégration des dispositions de la Loi Engagement National pour l'Environnement et ALUR ;
- L'affirmation d'un véritable projet territorial de développement pour la décennie à venir ayant pour objectifs principaux de :
 - ✓ Réorganiser les zones de développement du village dans un souci d'intégration optimale à la trame urbaine existante ;
 - ✓ Redéfinir un phasage de l'ouverture à l'urbanisation ;
 - ✓ Actualiser les objectifs de développement démographique de la commune
 - ✓ Assurer la compatibilité avec le SCoT de l'Agglomération de Carcassonne ;
 - ✓ Améliorer l'aménagement urbain du centre du village notamment en matière de déplacements et de services à la population ;
 - ✓ Répondre à la nécessité de réduction des consommations foncières et protéger les espaces agricoles et naturels du territoire ;
 - ✓ Renforcer les éléments de protections du paysage ;
 - ✓ Définir clairement la trame verte et bleue du territoire : assurer sa protection et sa reconstruction ;
 - ✓ Favoriser les projets de développements touristiques ;
 - ✓ Assurer la protection des populations face aux risques naturels.

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

En application des dispositions des articles L. 300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal s'est proposé d'assurer une large information et une participation de la population, durant toute la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, selon les modalités suivantes inscrites dans sa délibération de prescription du 18 Mai 2016:

- ✓ Mise à disposition en Mairie des documents d'études au fur et à mesure de leur avancement ;
- ✓ Mise à disposition en Mairie d'un registre permettant de recueillir les remarques durant toute la procédure de concertation ;
- ✓ Insertion de deux articles dans le bulletin municipal permettant de présenter l'avancement de la révision du PLU ;
- ✓ Organisation d'au moins une réunion publique permettant de présenter les principaux éléments de diagnostic et les orientations du PADD ;

a. Registre a disposition du public

Conformément à la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, un registre a été mis à la disposition du public. Il était disponible aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Ce document n'a fait l'objet d'aucune requête.

b. Insertion de deux articles dans le bulletin municipal permettant de présenter l'avancement du PLU

Plusieurs articles ont été intégrés dans le bulletin municipal à partir de décembre 2017. Ces derniers présentaient la procédure de révision, ses objectifs et son avancement. Monsieur le Maire a également fait part à la population, lors du discours des vœux de 2018, de l'avancement du travail sur le PLU. Une publication complémentaire a été positionnée dans le journal de diffusion régionale « l'Indépendant » pour informer les personnes extérieures à la commune et éventuellement intéressées de la révision du PLU.

c. Éléments d'études et documents du PLU

Les éléments d'études et les documents du PLU ont été mis à la consultation du public en Mairie durant toute la procédure. Ils ont été mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration. La population a eu à disposition en Mairie le diagnostic, la justification des choix, le PADD, les OAP, le règlement écrit et les documents graphiques.

d. Organisation d'une réunion publique

Une réunion publique a été préalablement annoncée :

- par voie de presse,
- par flyers individuels distribués dans chacune des boîtes aux lettres des habitants de la commune,
- par affiches positionnées dans des lieux publics.

Validation du Bilan de la Concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLEDUBERT (AUDE) :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L. 151-1 et suivants, R. 151-1 et suivants relatifs au PLU ;

Vu les articles L 153-31 à L 153-35 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 18 Mai 2016 prescrivant la révision du PLU et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du 1^{er} Février 2017 portant sur le débat en Conseil Municipal des Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas en application de l'article R 104-28 du Code de l'Urbanisme, en date du 24 Septembre 2018, émise par l'Autorité Environnementale ;

Vu les modalités de la concertation effectuées conformément à la délibération de prescription de la révision du PLU ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, les pièces écrites, le document graphique et les annexes ;

Considérant que les résultats de la concertation sont pris en compte dans le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix)

Confirme que la concertation relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme et aux modalités mentionnées dans la délibération de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Tire le Bilan de la Concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation ;

Arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villedubert tel qu'il est annexé à la présente

Dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Dit que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme et à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, prévu à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme :

07 MAI 2018

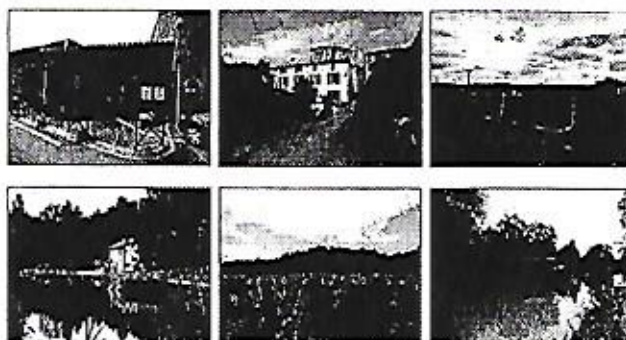
Le maire, Marc ROFES



REUNION PUBLIQUE P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

*Conférence/Débat sur les Orientations Générales du Projet
d'Aménagement et de Développement Durables de la commune
de Villeduhert*



**JEUDI 26 JANVIER 2017
A 18 H 30 - FOYER COMMUNAL**



Flyers et Affiches

La réunion publique d'information, portant sur la présentation des principaux éléments du diagnostic et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant son débat en Conseil Municipal, s'est tenue le 26 Janvier 2017.

Les remarques et réflexions de la population issues de la réunion publique concernaient :

- Le projet de développement du village et le maintien du cadre de vie
- L'augmentation de la fréquentation véhicules et le calibrage des axes routiers notamment chemin des Amandiers,
- Le développement des circulations douces (piéton-vélo) notamment en direction du Canal du Midi
- L'aménagement d'une table d'orientation au niveau du Dolmen
- La qualité des façades dans le village et notamment des bâtiments publics
- La protection de l'environnement et le développement d'un cheminement naturaliste
- La sécurisation de la traversée du village.

Les élus ont confirmé que tous ces éléments étaient pris en compte dans le cadre de la révision du PLU.

La réunion a accueilli environ 30 personnes.

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLEDUBERT

ARRETE

PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de la commune de VILLEDUBERT,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L 123-19 et R123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 Mai 2016 prescrivant la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête (dossier complet de la révision n°1 du Plan Local d'urbanisme ainsi que l'ensemble des avis émis par les PPA et la note de présentation non technique) ;

Vu l'ordonnance du 12 septembre 2019 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant :

Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustaussou, en tant que Commissaire Enquêteur;

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLEDUBERT du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 30 Janvier 2020 à 18 heures, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs.

Caractéristiques principales du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme :

La commune de VILLEDUBERT dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Septembre 2007. Ce document a fait l'objet d'une modification, approuvée le 26 Février 2015.

Au regard des évolutions législatives et des nouveaux projets communaux, le Conseil Municipal a décidé, le 18 Mai 2016, de prescrire la révision générale de son PLU. Cette révision permettra à la municipalité de définir le développement de son territoire à l'horizon 2027 en répondant aux objectifs suivants :

- ⇒ L'intégration des dispositions de la Loi Engagement National pour l'Environnement et ALUR ;
- ⇒ L'affirmation d'un véritable **projet territorial de développement** pour la décennie à venir ayant pour objectifs principaux de :
 - ✓ Réorganiser les **zones de développement du village** dans un souci d'intégration optimale à la trame urbaine existante ;
 - ✓ Redéfinir un **phasage de l'ouverture à l'urbanisation** ;
 - ✓ **Actualiser les objectifs** de développement démographique de la commune
 - ✓ Assurer la **compatibilité avec le SCoT** de l'Agglomération de Carcassonne ;
 - ✓ **Améliorer l'aménagement urbain du centre du village** notamment en matière de déplacements et de services à la population ;
 - ✓ Répondre à la **nécessité de réduction des consommations foncières** et protéger les **espaces agricoles et naturels du territoire** ;
 - ✓ Renforcer les **éléments de protections du paysage** ;
 - ✓ Définir clairement la **trame verte et bleue du territoire** : assurer sa protection et sa reconstruction ;
 - ✓ Favoriser les **projets de développements touristiques** ;
 - ✓ Assurer la **protection des populations face aux risques naturels**.

Article 2 :

A été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier :

Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustaussou, en tant que Commissaire Enquêteur ;

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de VILLEDUBERT pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 30 Janvier 2020 à 18 heures, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- ⇒ être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- ⇒ être consignées à l'adresse web suivante :
<https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>
- ⇒ être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- ⇒ présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Le dossier de l'enquête publique sera mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

Article 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- ↳ 30 Décembre 2019 de 9h à 12h30
- ↳ 18 Janvier 2020 de 9h à 12h30
- ↳ 30 Janvier 2020 de 14h à 18h

Article 5 :

Le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête par décision motivée pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il décide de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme est Monsieur Marc Rofes, Maire de Villedubert. Pour tout complément d'information, le public est invité à s'adresser à Mme Laurence Carrier, à la Mairie de Villedubert.

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au maître d'ouvrage. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'AUDE et au président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Article 7 :

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera en outre mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude pendant un an à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17/07/78 modifiée.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après (journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département) :

- L'Indépendant
- La Dépêche du midi

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Ces publicités seront certifiées par le maire par un certificat d'affichage remis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 :

Après l'enquête publique, le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de l'AUDE;
- à Monsieur le Commissaire Enquêteur ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'AUDE;
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Fait à VILLEDUBERT, le 21/11/2019

Le Maire,


MARC ROFES





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Public est informé que par arrêté en date du 21 Novembre 2019, Mr le Maire de VILLEDUBERT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustaussou, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le siège de l'enquête est la mairie de Villedubert, Place de l'Octroi. Le responsable du projet est M. Marc ROFES, Maire.

L'enquête publique est préalable à la révision générale N°1 du PLU. Elle sera ouverte pour 32 jours consécutifs du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 30 Janvier 2020 à 18 heures inclus et aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

Lundi : 9h00-12h00 14h00-16h00	Vendredi : 9h00-12h00
Mardi : 9h00-12h00 14h00-16h00	Samedi : Fermé (sauf permanence du Commissaire Enquêteur du 18/01/2020)
Mercredi : 9h00-12h00 14h00-16h00	Dimanche : Fermé
Jeudi : 9h00-12h00 14h00-16h00	

Le dossier de projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie pendant la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR RECEVRA EN MAIRIE LES :

- Lundi 30 Décembre 2019 de 9h00 à 12h30 ;
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30 ;
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>
- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et ce, pendant un an, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation de la révision n°1 du plan local d'urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de VILLEDUBERT.

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.

Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces-legales@lindependant.com

AVIS PUBLICS

Avis administratif



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude

AVIS D'ARRETE PREFECTORAL

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Direction Ecologie

Division Milieux Marins et Côtiers

Par arrêté du 15 octobre 2019, le Préfet de l'Aude a déclaré d'utilité publique la liaison sous marine et souterraine à 33000 volts entre le parc pilote éolien flottant « EOLMED-GRISSAN » et le poste électrique de Port La Nouvelle sur la commune de Port La Nouvelle, en application des articles L.323-3 et suivants et R.323-5 du code de l'énergie au bénéfice de la société RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE.

En vue de l'information du public, cet acte sera affiché pendant un mois en mairies de Gruissan (11430) et Port La Nouvelle (11210).

TOUS LES JOURS NOS ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Appels d'offres
Appels de candidature
Avis d'adjudication
Annonces légales
Marchés négociés
Enchères mobilières
Enchères immobilières

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Villedubert

Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Public est informé que par arrêté en date du 21 Novembre 2019, Mr le Maire de VILLEDUBERT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulin, Villedubert, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le siège de l'enquête est la mairie de Villedubert, Place de l'Octroi. Le responsable du projet est M. Marc ROFES, Maire.

L'enquête publique est préalable à la révision générale N°1 du PLU. Elle sera ouverte pour 32 jours consécutifs du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 30 Janvier 2020 à 18 heures inclus et aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

Lundi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Mardi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Jeudi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Vendredi : 9h00-12h00

Samedi : Fermé (sauf permanence du Commissaire Enquêteur du 18/01/2020)
Dimanche : Fermé

Le dossier de projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie pendant la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RECEVRA EN MAIRIE LES :

- Lundi 30 Décembre 2019 de 9h00 à 12h30 ;
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30 ;
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/> ;
- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et ce, pendant un an, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-publiques-des-collectivites-r2352.html>

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation de la révision n°1 du plan local d'urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de VILLEDUBERT.

Monsieur Marc ROFES, Maire de VILLEDUBERT

LES ANNONCES

IMMOBILIER VENTES

Appartements

Studio - T1

1500000 06 95 07 92 14
Appartement studio T1, 20 m², cuisine équipée, salle de bain, WC, parking, balcon, vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villas

2500000 06 95 07 92 14
Maison villa, 150 m², 4 chambres, piscine, terrain 5000 m², vue panoramique, proche écoles et transports.

Maisons - Villages

1200000 06 95 07 92 14
Maison village, 100 m², 3 chambres, piscine, terrain 2000 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1800000 06 95 07 92 14
Maison village, 120 m², 4 chambres, piscine, terrain 3000 m², vue panoramique, proche écoles et transports.

Maisons - Villages

2200000 06 95 07 92 14
Maison villa, 160 m², 5 chambres, piscine, terrain 4000 m², vue panoramique, proche écoles et transports.

Maisons - Villages

1900000 06 95 07 92 14
Maison village, 110 m², 3 chambres, piscine, terrain 2500 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1700000 06 95 07 92 14
Maison village, 90 m², 2 chambres, piscine, terrain 2000 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1600000 06 95 07 92 14
Maison village, 80 m², 2 chambres, piscine, terrain 1800 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1500000 06 95 07 92 14
Maison village, 70 m², 2 chambres, piscine, terrain 1500 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1400000 06 95 07 92 14
Maison village, 60 m², 2 chambres, piscine, terrain 1200 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1300000 06 95 07 92 14
Maison village, 50 m², 2 chambres, piscine, terrain 1000 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1200000 06 95 07 92 14
Maison village, 40 m², 2 chambres, piscine, terrain 800 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1100000 06 95 07 92 14
Maison village, 30 m², 2 chambres, piscine, terrain 600 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

1000000 06 95 07 92 14
Maison village, 20 m², 2 chambres, piscine, terrain 400 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

900000 06 95 07 92 14
Maison village, 10 m², 2 chambres, piscine, terrain 200 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

800000 06 95 07 92 14
Maison village, 5 m², 2 chambres, piscine, terrain 100 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

700000 06 95 07 92 14
Maison village, 0 m², 2 chambres, piscine, terrain 50 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

600000 06 95 07 92 14
Maison village, 0 m², 2 chambres, piscine, terrain 0 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

500000 06 95 07 92 14
Maison village, 0 m², 2 chambres, piscine, terrain 0 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

400000 06 95 07 92 14
Maison village, 0 m², 2 chambres, piscine, terrain 0 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

Maisons - Villages

300000 06 95 07 92 14
Maison village, 0 m², 2 chambres, piscine, terrain 0 m², vue dégagée, proche commerces et transports.

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

ACTI PRO

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Maison

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Mobilier

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Avis administratif

Villemoustaussou le 7 janvier 2020.

Monsieur LEMPEREUR, René
Commissaire enquêteur
à
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Place de l'Octroi
11800 VILLEDUBERT

LETTRE REMISE EN MAINS PROPRES

- OBJET** : - Prolongation de l'enquête publique relative à une révision générale du P.L.U. de la commune de Villedubert.
- Références** : - Article L.123-9 alinéa 3 du code de l'environnement.
- Arrêté du 21.11.2019 du maire de Villedubert prescrivant l'E.P.
- Communication téléphonique du maire de Villedubert en date du 6 janvier 2020.
- Pièces jointes** : - Annexe 1 : Remise de la lettre en mains propres.

Monsieur le Maire,

Le 6 janvier 2020, vous m'avez informé par téléphone que, alors que vous aviez transmis à la préfecture de l'Aude, dans les délais impartis, l'avis et le dossier dématérialisé de l'enquête publique (E.P.) citée en objet pour mise en ligne sur leur site, un dysfonctionnement technique à la préfecture de l'Aude n'a pas permis leur mise en ligne avant ce jour.

Considérant que la publicité légale préalable à l'enquête a, de ce fait, été insuffisante et que le public n'a pas pu avoir accès dès le début de l'enquête à la forme dématérialisée du dossier d'enquête publique, après vous avoir consulté, j'ai décidé de prolonger la durée de l'enquête publique relative à la révision générale du P.L.U. de la commune de Villedubert de deux semaines du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures au jeudi 13 février 2020 à 18 heures.

Je vous prie de bien vouloir prendre un nouvel arrêté prescrivant cette prolongation en précisant que je tiendrai une nouvelle permanence le jeudi 13 février 2020 de 14 heures à 18 heures au siège de l'enquête. Il conviendra de modifier en conséquence les avis d'enquête publique affichés et mis en ligne.

En vertu de l'article L.123-9 du code de l'environnement, cette décision doit être portée à la connaissance du public avant le 30 janvier 2020 par l'insertion dans les deux journaux "Midi Libre" et "L'indépendant", la mise en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude et la modification des avis d'enquête publique mis en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



REMISE DE LA LETTRE EN DATE DU 7 JANVIER 2020

du commissaire enquêteur

à l'autorité organisatrice de l'enquête

CONTRE DECHARGE

Pour faire suite à un dysfonctionnement technique à la préfecture de l'Aude dans la mise en ligne de l'avis et du dossier d'enquête publique sur leur site nous avons pris rendez-vous avec monsieur Marc ROFES, maire de la commune de Villedubert afin de lui remettre la lettre en date du 7 janvier 2020 adressée par le commissaire enquêteur à l'autorité organisatrice de l'enquête

Je, soussigné, monsieur Marc ROFES, maire de la commune de Villedubert, reconnais avoir reçu de monsieur René LEMPEREUR, commissaire enquêteur désigné pour cette enquête publique la lettre mentionnée supra.

Fait à Villedubert, le 08 janvier 2020.

M. Marc ROFES
Maire de Villedubert



M. René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur

Pièce n° 14 Feuille n° 1/8

Vos fichiers ont bien été envoyés à pref-environnement@aude.gouv.fr

WeTransfer [<noreply@wetransfer.com>](mailto:noreply@wetransfer.com)

mercredi 4 décembre 2019 à 14:53 réception

À : mairie.villedubert@wanadoo.fr



Fichiers envoyés à pref- environnement@aude.gouv.fr

1 élément, 150 Mo au total • Seront supprimés le 11 décembre 2019

Merci d'utiliser WeTransfer. Nous vous enverrons un e-mail de confirmation dès que vos fichiers seront téléchargés.

Destinataires

pref-environnement@aude.gouv.fr

Lien du téléchargement

<https://we.tl/t-YN6CeV7MK0>

1 élément

Enquête Publique - PLU - Commune de_Villedubert

■ Dossier • 6 éléments



Actualités Boutique Espace client Assistance

Solutions Business

messagerie



envoyés



LE MAIRE



6

réception

< retour à la liste



2502

envoyés



95

brouillons



5

Indésirables



71

corbeille

mes dossiers

+

donnez votre avis



Amenagement Canal

ASSURANCE LOGEMENT

CAUE

CDG CFPT

CIAS

CNRACL

PIECES SUPPLEMENTAIRES PLU de VILLEDUBERT

mairie.villedubert

lundi 30 décembre 2019 à 10:43

envoyés

À : pref-environnement@aude.gouv.fr



Publicité Journaux.pdf

2.3 Mo

[afficher](#)

[enregistrer](#)



RAPPORT SATESE.pdf

2.2 Mo

[afficher](#)

[enregistrer](#)

Bonjour voici des pièces supplémentaires pour l'enquête publique du PLU de Villedubert.

Pour le Sous-dossier 6 = PUBLICITE

et pour le Sous-dossier 5 - Pièces diverses = RAPPORT SATESE

Merci à vous,
et bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement,
Marc ROFES
Maire de Villedubert.

*Piece n° 14 - Feuillet n° 318***lien melanissimo****COLIN Aurore PREF11** <aurore.colin@auode.gouv.fr>jeudi 2 janvier 2020 à 15:18 réception

À : Mairie VILLEDUBERT

Cc : BUATAS Claire PREF11 , pref-environnement@auode.gouv.fr

 vous avez répondu à ce message Guide utilisateur _Mélanissimo...
402 Ko

Suite à notre échange, voici la fiche pratique pour MELANISSIMO pour pouvoir nous envoyer tous les éléments de dossier du PLU pour mise en ligne dans le cadre de l'enquête publique.
Il semblerait qu'il faille d'abord créer un compte sur MELANISSIMO, le service informatique n'a pas pu me confirmer.

Je vous envoie en parallèle une invitation pour une plateforme LINSHARE qui sera peut être plus simple et plus efficace.

Je suis disponible si vous avez besoin d'aide.

Absente demain, je vous invite à bien envoyer (en plus de ma messagerie) aux adresses:
pref-environnement@auode.gouv.fr
et Mme BUATAS en copie du présent.

Cordialement,

**Aurore COLIN**

Préfecture de l'Aude

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

Adjointe au chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement
du territoire - Chargée du secrétariat du CODERST et de la CDACTél. : 04 68 10 28 17 - aurore.colin@auode.gouv.fr

52, rue Jean Bringer

CS 20001

11926 Carcassonne Cedex 9

Ouverture au public

du lundi au jeudi

8h30-12h00/13h30-16h00

Vendredi

8h30-12h00/13h30-15h00

Préfecture de l'Aude Site internet : www.auode.gouv.fr

----- Message transféré -----

Sujet : EP PLU - signalé**Date :** Thu, 02 Jan 2020 09:13:45 +0100**De :** COLIN Aurore PREF11 <aurore.colin@auode.gouv.fr>**Pour :** Mairie VILLEDUBERT <mairie.villedubert@wanadoo.fr>**Copie** pref-environnement@auode.gouv.fr, BUATAS Claire PREF11à : <claire.buatas@auode.gouv.fr>

Bonjour,

Tout d'abord je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je reviens vers vous suite à la réception de nouveaux éléments à mettre en ligne et suite à notre

Pièce n° 14 - Feuillet n° 4/8

échange téléphonique de mardi, je vous confirme que le dossier pour l'enquête publique pour le PLU de votre commune n'est pas sur le site internet de la préfecture suite à un problème informatique. En effet, comme je vous le disais, nous ne pouvons pas utiliser Wetransfer qui est une plateforme bloquée pour raisons de sécurité.

Ainsi, je vous propose dans un premier temps de nous renvoyer ce jour tous les éléments du dossier à mettre en ligne avec une autre plateforme:

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

(il convient de s'y connecter puis suivre les indications pour envoyer des fichiers volumineux)

Pour rappel, comme vous l'avez indiqué Mme ESPUGNA, il faut envoyer les documents à mettre en ligne en prenant la précaution de le scinder (il ne doit pas dépasser les 25 Mo), leur intitulé devra être compréhensible pour que chaque pièce soit bien identifiée.

Ensuite, je vous rappelle qu'en testant ensemble mardi matin le site indiqué pour le registre dématérialisé cela ne fonctionnait pas depuis votre poste ni le mien. J'ai tenté à nouveau l'après-midi et c'était la même chose, de même que ce matin.

Par ailleurs, pour assurer la sécurité juridique de la procédure, il conviendrait de faire le point avec le commissaire enquêteur, le code de l'environnement offrant la possibilité à celui-ci de prolonger l'enquête publique (voir ci-dessous).

Article L 123-9

- Modifié par Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 3

La durée de l'enquête publique est fixée par l'autorité compétente chargée de l'ouvrir et de l'organiser. Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

La durée de l'enquête peut être réduite à quinze jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



Aurore COLIN

Préfecture de l'Aude

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

Adjointe au chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement

du territoire - Chargée du secrétariat du CODERST et de la CDAC

Tél. : 04 68 10 28 17 aurore.colin@aude.gouv.fr

Préfecture de l'Aude Site internet : www.aude.gouv.fr

52, rue Jean Bringer
CS 20001
11838 Carcassonne Cedex 9

Ouverture au public
du lundi au jeudi
8h30-12h00/13h30-16h00
Vendredi
8h30-12h00/13h30-15h00



Pièce n° 14, Feuille n° 5/8

Re: PLU VILLEDUBERT + pièces complémentaires de la part de Marc ROFES (mairie.villedubert@wanadoo.fr)

PREF11 pref-environnement <pref-environnement@aude.gouv.fr>

mardi 7 janvier 2020 à 09:47 [réception]

À : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Cc : COLIN Aurore PREF11 BCI , ESPUGNA Sylvie PREF11

Bonjour,

veuillez trouver ci-dessous le lien pour accéder au dossier:

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

Bien cordialement.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire

----- Message original -----

Sujet : PLU VILLEDUBERT + pièces complémentaires de la part de Marc ROFES (mairie.villedubert@wanadoo.fr)

De : envol@interieur.gouv.fr

Pour : pref-environnement@aude.gouv.fr

Date : 04/01/2020 10:47



Bonjour BAL FONC PREF-ENVIRONNEMENT,

Marc ROFES a mis en partage 3 fichier(s) à votre attention :

- [Publicité journaux.pdf](#)
- [RAPPORT SATESE.pdf](#)
- [Dossier EP Villedubert.zip](#)

Pour télécharger les fichiers, cliquez sur le lien ou copiez le dans votre navigateur :
<https://envol2.si.minint.fr/linshare/>

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**®, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.

Pièce n° 14 - Feuille n° 6/8

Un utilisateur Claire BUATAS (claire.buatas@aude.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage

envol@interieur.gouv.fr <envol@interieur.gouv.fr>

lundi 6 janvier 2020 à 11:49 réception

À : mairie.villedubert@wanadoo.fr



Bonjour Marc ROFES,

Claire BUATAS a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- Publicité journaux.pdf

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.

Pièce n° 14. Famille n° 7/8

Un utilisateur Claire BUATAS (claire.buatas@aude.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage

envol@interieur.gouv.fr <envol@interieur.gouv.fr>

lundi 6 janvier 2020 à 11:49 réception

À : mairie.villedubert@wanadoo.fr



Bonjour Marc ROFES,

Claire BUATAS a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- RAPPORT SATESE.pdf

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**", développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.

Pièce n° 14. Feuille n° 8/8

Un utilisateur Claire BUATAS (claire.buatas@aude.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage

envol@interieur.gouv.fr <envol@interieur.gouv.fr>

lundi 6 janvier 2020 à 11:47 réception

À : mairie.villedubert@wanadoo.fr



Bonjour Marc ROFES,

Claire BUATAS a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- Dossier_EP_Villedubert.zip

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.

COMMUNE DE VILLEDUBERT

ARRETE

**PRESCRIVANT LA PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le Maire de la commune de VILLEDUBERT,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123.1 à L 123-19 et R123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 Mai 2016 prescrivant la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête (dossier complet de la révision n°1 du Plan Local d'urbanisme ainsi que l'ensemble des avis émis par les PPA et la note de présentation non technique) ;

Vu l'ordonnance du 12 septembre 2019 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant :

Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustaussou, en tant que Commissaire Enquêteur;

Vu l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision n°1 du PLU du maire de la commune de Villedubert en date du 21 novembre 2019.

Vu la lettre du commissaire enquêteur en date du 7 janvier 2020 informant l'autorité organisatrice de l'enquête de sa décision de prolonger l'enquête publique de deux semaines jusqu'au jeudi 13 février 2020 à 18 heures.

ARRETE

Article 1er :

A la suite d'un dysfonctionnement technique à la préfecture de l'Aude, n'ayant pas permis la mise en ligne avant ce jour (7 janvier 2020) de l'avis et du dossier d'enquête publique dématérialisés, la durée de l'enquête est ainsi portée à 46 jours. Monsieur René LEMPEREUR commissaire enquêteur a décidé de prolonger la durée de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la commune de Villedubert de deux semaines : du jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h.

Article 2 :

A été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier :

Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustaussou, en tant que Commissaire Enquêteur;

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de VILLEDUBERT pendant 46 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 13 février à 18 heures 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- ↳ être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- ↳ être consignées à l'adresse web suivante :
- ↳ <https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>
- ↳ être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- ↳ présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Le dossier de l'enquête publique est mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

Article 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- ↳ 30 Décembre 2019 de 9h à 12h30
- ↳ 18 Janvier 2020 de 9h à 12h30
- ↳ 30 Janvier 2020 de 14h à 18h
- ↳ 13 février 2020 de 14h à 18h

Article 5 :

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme est Monsieur Marc ROFES, Maire de Villedubert. Pour tout complément d'information, le public est invité à s'adresser à Mme Laurence Carrier, à la Mairie de Villedubert.

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions et son avis motivés.

Simultanément, une copie du rapport, des conclusions et de l'avis motivés du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'AUDE et au président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Article 7 :

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera en outre mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude pendant un an à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17/07/78 modifiée.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître cette prolongation de la durée de l'enquête publique sera publié avant le 29 janvier dans les deux journaux ci-après

- L'Indépendant
- Midi libre

L'avis d'enquête publique modifié sera affiché notamment à la mairie en remplacement du précédent et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Un certificat d'affichage établi par le maire de la commune de Villedubert sera remis au commissaire enquêteur à l'expiration de l'enquête.

Article 9 :

Après l'enquête publique, le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de l'AUDE;
- à Monsieur le Commissaire Enquêteur ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'AUDE;
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Fait à VILLEDUBERT, le 07/01/2020

Le Maire,


MARC ROFES





**MAIRIE
DE VILLEDUBERT**

11800

Tél. 04 68 78 73 55

Fax 04 68 78 53 11

mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n° 16. Feuillet n° 1/1

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Concernant le projet de révision du PLU

Le public est informé qu'en raison d'un dysfonctionnement technique des services de la préfecture de l'Aude, l'enquête publique portant sur la révision n°1 du PLU de la commune de Villedubert prévue initialement du lundi 30 décembre 2019 à 9h au jeudi 30 janvier 2020 à 18h est prolongée de la manière suivante :

Du jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h

Soit une durée totale d'enquête publique de 46 jours consécutifs. Les permanences du commissaire enquêteur sont modifiées de la façon suivante :

Lundi 30 Décembre 2019 de 9h00 à 12h30

Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30

Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00

Jeudi 13 février 2020 de 14h00 à 18h00

Le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante :
<https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>
- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de
Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.



COMMUNE DE VILLEDUBERT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Public est informé que par les arrêtés en date du 21 Novembre 2019 et du 07 janvier 2020, Mr le Maire de VILLEDUBERT a ordonné l'ouverture et la prolongation de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, domicilié 729 Impasse du Moulina, Villemoustausou, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le siège de l'enquête est la mairie de Villedubert, Place de l'Octroi. Le responsable du projet est M. Marc ROFES, Maire.

L'enquête publique est préalable à la révision générale N°1 du PLU. Elle sera ouverte pour 46 jours consécutifs du 30 Décembre 2019 à 9 heures au 13 février 2020 à 18 heures inclus et aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

Lundi: 9h00-12h00 14h00-16h00	Vendredi : 9h00-12h00
Mardi: 9h00-12h00 14h00-16h00	Samedi: Fermé (sauf permanence du Commissaire Enquêteur du 18/01/2020)
Mercredi : 9h00-12h00 14h00-16h00	Dimanche : Fermé
Jeudi: 9h00-12h00 14h00-16h00	

Le dossier de projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR RECEVRA EN MAIRIE LES :

- Lundi 30 Décembre 2019 de 9h00 à 12h30 ;
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30 ;
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 13 février 2020 de 14h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>
- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et ce, pendant un an, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse : <http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a11033.html>

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation de la révision n°1 du plan local d'urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de VIL LEDUBERT.

Monsieur Marc ROFES, Maire de VILLEDUBERT



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM166643, N°174684) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 11**

Date de parution : 27/01/2020

Coût de l'annonce :

Montant HT :	351,52 €
Insertion web HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	72,81 €
Total TTC :	436,89 €

Fait à Montpellier, le 13 Janvier 2020

Le Gérant

Bernard MAFFRE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

174684

commune de Villedubert

concernant le projet de révision du PLU

Le public est informé qu'en raison d'un dysfonctionnement technique des services de la préfecture de l'Aude, l'enquête publique portant sur la révision n°1 du PLU de la commune de Villedubert prévue initialement du lundi 30 décembre 2019 à 9h au jeudi 30 janvier 2020 à 18h est prolongée de la manière suivante :

du jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h

Soit une durée totale d'enquête publique de 46 jours consécutifs. Les permanences du commissaire enquêteur sont modifiées de la façon suivante :

- Lundi 30 décembre 2019 de 9h00 à 12h30
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 13 Février 2020 de 14h00 à 18h00

Le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a-11033.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ,
- être consignées à l'adresse web suivante :

<https://www.memocratie-active.fr/pluvilledubert-web/>

- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

- Mairie de Villedubert, Place de l'Oratoire, 11600 Villedubert,

- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Consultation sur www.legale-online.fr, www.actulegales.fr, loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. MIDIMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

04 67 07 69 39 - Courriel : annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE commune de Villedubert concernant le projet de révision du PLU

Le public est informé qu'en raison d'un dysfonctionnement technique des services de la préfecture de l'Aude, l'enquête publique portant sur la révision n°1 du PLU de la commune de Villedubert prévue initialement du lundi 30 décembre 2019 à 9h au jeudi 30 janvier 2020 à 18h est prolongée de la manière suivante :

du jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h

Soit une durée totale d'enquête publique de 45 jours consécutifs. Les permanences du commissaire enquêteur sont modifiées de la façon suivante :

- Lundi 30 décembre 2019 de 9h00 à 12h30

- Samedi 18 janvier 2020 de 9h00 à 12h30

- Jeudi 30 janvier 2020 de 14h00 à 18h00

- Jeudi 13 février 2020 de 14h00 à 18h00

Le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non numérotés, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a-11033.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie

- être consignées à l'adresse web suivante :

<https://www.democratie-active.fr/pluvilledubert-web/>

être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Mairie de Villedubert, Place de l'Éclair, 11800 Villedubert

présentés directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Publiez facilement
votre annonce légale
en ligne
en quelques clics



Devis et attestation
de parution immédiats

Paiement en ligne
sécurisé

www.legale-online.fr

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| ☐ P.O. | Ligne supplémentaire |
| ☐ Gard | ☐ 3,50€ |
| ☐ Lozère | (une édition) |
| ☐ Aveyron | ☐ 8€ |
| | (deux éditions) |
| ☐ Hérault | ☐ 10,50€ |
| | (toutes éditions) |

Bonnes Aff

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Editions | Formule 14 parutions |
| ☐ Toutes | ☐ 33€ |
| ☐ éditions | (une édition) |
| ☐ Aude | ☐ 45,50€ |
| | (deux éditions) |
| ☐ P.O. | ☐ 61,30€ |
| ☐ Gard | (toutes éditions) |
| ☐ Lozère | Ligne supplémentaire |
| ☐ Aveyron | ☐ 3,50€ |
| ☐ Hérault | (une édition) |
| | ☐ 6,50€ |
| | (deux éditions) |
| | ☐ 9,50€ |
| | (toutes éditions) |

Automobil

- | | |
|-------------------------------|--|
| Formule | Formule trio |
| ☐ simp | ☐ 2 semaines (6 jours) |
| ☐ 131€ | ☐ 41€ (toutes éditions) |
| Formule | Ligne supplémentaire |
| ☐ 3 sé | ☐ 8€ (toutes éditions) |
| ☐ 48 | |

Par courrier

Votre annonce règlement, selon le jour de parution.
Remplissez ce chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidMas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Vedas

Nom, prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Gagnez du tr

Par internet Rubrique AUTO IMMO BONNES
AFFAIRES S'ILS nous contacter par téléphone.
Par téléphone appelez au **04 3000 7000**
service particu

L'Agence

CON - MEDIAS - DUE



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM166640, N°174681) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 11**

Date de parution : 27/01/2020

Coût de l'annonce :

Montant HT :	351,52 €
Insertion web HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	72,81 €
Total TTC :	436,89 €

Fait à Montpellier, le 13 Janvier 2020

Le Gérant

Bernard MAFFRE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

commune de Villedubert

concernant le projet de révision du PLU

Le public est informé qu'en raison d'un dysfonctionnement technique des services de la préfecture de l'Aude, l'enquête publique portant sur la révision n°1 du PLU de la commune de Villedubert prévue initialement du lundi 30 décembre 2019 à 9h au jeudi 30 janvier 2020 à 18h est prolongée de la manière suivante :

de jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h

Soit une durée totale d'enquête publique de 46 jours consécutifs. Les permanences du commissaire enquêteur sont modifiées de la façon suivante :

- Lundi 30 décembre 2019 de 9h00 à 12h30
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 13 Février 2020 de 14h00 à 18h00

Le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-s-11033.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante : <https://www.memocratie-active.fr/pluvilledubert/web/>
- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11800 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. MIDIMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

ANNONCES

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € HT pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € HT le mm/col. Contact : Midimédia Tél 04 67 07 69 35 ou 04 3000 2020 Fax 04 67 07 69 39 - Courriel : annonces.legales@lindependant.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

commune de Villedubert

concernant le projet de révision du PLU

Le public est informé qu'en raison d'un dysfonctionnement technique des services de la préfecture de l'Aude, l'enquête publique portant sur la révision n°1 du PLU de la commune de Villedubert prévue initialement du lundi 30 décembre 2019 à 9h au jeudi 30 janvier 2020 à 18h est prolongée de la manière suivante : du jeudi 30 janvier 2020 à 18h au jeudi 13 février 2020 à 18h

Soit une durée totale d'enquête publique de 45 jours consécutifs. Les permanences du commissaire enquêteur sont modifiées de la façon suivante :

- Lundi 30 décembre 2019 de 9h00 à 12h30
- Samedi 18 Janvier 2020 de 9h00 à 12h30
- Jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 13 Février 2020 de 14h00 à 18h00

Le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier sera en outre consultable sur le site de la préfecture de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/projet-de-revision-du-plan-local-d-urbanisme-a-11033.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées à l'adresse web suivante :

<https://www.memocratie-active.fr/pluvilledubert-web/>

- être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

- Mairie de Villedubert, Place de l'Octroi, 11600 Villedubert ;
- présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

AVIS AU PUBLIC

Commune de Carcassonne

Une enquête préalable à l'alignement d'une partie du chemin rural dit « ancien chemin des Rouvins » longeant la RD 6113 et séparant les parcelles cadastrées DS 75, DS 77 et DS 79 des parcelles DS 13 et DS 17 aura lieu de **lundi 17 Février 2020 au mardi 3 mars 2020 inclus**, à l'hôtel de Ville à Carcassonne.

Le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, 32 rue Aimé Raymond, 3ème étage, pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard CHABRAL, se tiendra à la disposition du public à l'hôtel de Ville : « Le mardi 3 mars de 15h30 à 17h30 ».

Les observations peuvent lui être adressées sous pli séparé ou être versées au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier au Maire accompagné de ses conclusions.

Une délibération du Conseil Municipal sanctionnera les résultats.

AUTRES ANNONCES LEGALES

Succession

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34854 Montpellier, curateur de la succes-

Éditions

- ☐ Toutes éditions
- ☐ Aude éditions)
- ☐ P.-D. émentaire
- ☐ Gard émentaire
- ☐ Lozère émentaire
- ☐ Aveyron émentaire
- ☐ Hérault émentaire

Bonnes Affaires

Éditions

- ☐ Toutes éditions
- ☐ Aude éditions)
- ☐ P.-D. émentaire
- ☐ Gard émentaire
- ☐ Lozère émentaire
- ☐ Aveyron émentaire
- ☐ Hérault émentaire

Automobile

Formule

- simple (6 jours)
- ☐ 31€ Ltes éditions)

Formule

- 3 semaines émentaire
- ☐ 48,5€ Ltes éditions)

Par courrier

Votre annonce par le jour de parution. Remplissez ce bcaire à l'ordre de : **L'AGENCE MidiMe 34430 Saint-Jean-de-Védas**

Nom, prénom :
Adresse :
Ville :
Code postal :

Gagnez du temps

Par internet : **WTO - IMMO - BONNES AFFAIRES - SERntacter par téléphone.** Des téléphones : **04 3000 3000**

E.P. sur la révision du P.L.U. de Villedubert

2 messages

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>
À : simon.cazanave@carcassonne-agglo.fr

18 février 2020 à 09:56

Bonjour monsieur Cazanave

Comme convenu, je vous prie de trouver ci-joint les questions que je me propose de vous poser lors de notre rendez-vous du 24 février 2020 à 16 heures.

Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur 22-1 - Questions à destination de Carcassonne Agglo.pdf
138KCAZANAVE Simon <Simon.CAZANAVE@carcassonne-agglo.fr>
À : René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

18 février 2020 à 10:23

Monsieur Lempereur,

Merci pour votre mail.

Nos services vont étudier vos demandes.

Je reste à votre disposition si nécessaire,

Bien cordialement,

Simon CAZANAVE

Simon CAZANAVE | Chargé de projets PLU
Service administration droits des sols | Direction de l'aménagement
Département aménagement et mobilités
04.68.10.55.88
Carcassonne Agglo
www.carcassonne-agglo.fr

Afin de vous assurer que vous avez bien reçu ce message, nous vous recommandons de vérifier la présence de ce message dans votre boîte de réception.

Ce message et toutes ses pièces jointes sont transmis à l'attention exclusive de ses destinataires et peuvent être confidentiels.

Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

Nouvelle utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion, copie ou publication, est interdite sans autorisation expresse.

L'éditeur ne peut être tenu responsable de l'absence de ce message. Carcassonne Agglo décline toute responsabilité au titre de ce message s'il n'a été envoyé, adressé ou joint.

De : René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

Envoyé : mardi 18 février 2020 09:56

À : CAZANAVE Simon <Simon.CAZANAVE@carcassonne-agglo.fr>

Objet : E.P. sur la révision du P.L.U. de Villedubert

Bonjour monsieur Cazanave

Comme convenu, je vous prie de trouver ci-joint les questions que je me propose de vous poser lors de notre rendez-vous du 24 février 2020 à 16 heures.

Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur

QUESTIONS A DESTINATION DE CARCASSONNE AGGLO

sur l'eau, l'assainissement collectif (A.C.) et non collectif (A.N.C.)
de la commune de VILLEDUBERT.

QUESTION 1 : L'eau potable relève de la compétence de la communauté de communes "Carcassonne Agglo" qui en a confié la gestion par contrat de délégation de service public à la société Suez. La présentation du projet de révision du P.L.U. de Villedubert stipule page 58 que cette commune possède un réservoir de stockage de 100 m³ mais qu'il y a déjà actuellement un déficit de stockage de 40 m³ pour une population de 350 habitants. Quelles sont les mesures envisagées par Carcassonne Agglo pour pallier ce déficit de stockage qui ne pourra aller qu'en s'aggravant du fait de l'essor démographique de la commune prévoyant 500 habitants à l'horizon 2027 ?

QUESTION 2 : L'assainissement relève également de la compétence de la communauté de communes "Carcassonne Agglo". La gestion de l'A.C. a été confiée par contrat de délégation de service public à la société Suez. Le rapport de présentation du projet stipule qu'il n'y a aucun poste de relevage alors que Carcassonne Agglo en mentionne un, pourquoi cette différence ?

QUESTION 3 : Il est indiqué dans le rapport de présentation qu'une partie du vieux village est collecté avec le réseau pluvial alors que les réseaux sont déclarés séparatifs. Est-ce normal et qu'est-il envisagé pour y remédier ?

QUESTION 4 : La station d'épuration de la commune de Villedubert est dimensionnée sur la base de 400 E.H., ce qui, au regard de la situation actuelle et de l'évolution future de la population, apparaît insuffisant. Qu'envisage sur ce point Carcassonne Agglo, sachant qu'il serait possible d'augmenter la surface actuelle ?

QUESTION 5 : Quand a été fait le contrôle initial des installations d'A.N.C. par le SPANC géré par Carcassonne Agglo et y a-t-il eu des contrôles périodiques par la suite ?

QUESTION 6 : Dans son avis, Carcassonne Agglo mentionne qu'en A.N.C sur la commune, sur 25 installations, 13 sont non conformes dont 8 présentent un danger pour la santé des personnes. Qu'a-t-il été fait par le SPANC pour remédier à une telle situation ? Y-a-t-il eu une concertation avec le maire de Villedubert pour ce problème de salubrité et de sécurité publiques ?

QUESTION 7 : Existe-t-il un registre récapitulatif des contrôles avec les observations constatées ? Pouvez-vous m'en fournir une copie ?

QUESTION 8 : Pourquoi Carcassonne Agglo refuse dans les enjeux présentés par la révision du P.L.U. le fait de promouvoir le raccordement au réseau d'assainissement de toutes les nouvelles constructions alors que la loi le prévoit expressément ?



**MAIRIE
DE VILLEDUBERT**

11800

Tél. 04 68 78 73 55

Fax 04 68 78 53 11

mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n° 21 - Feuillet n° 1/1

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Marc ROFES, Maire de VILLEDUBERT, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique concernant le projet de révision du PLU sur le territoire de la commune de Villedubert.

Cet avis a été affiché à compter du 15 décembre 2019 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 46 jours consécutifs, du 30 décembre 2019 au 13 février 2020 inclus.

Fait à Villedubert, le 20 février 2020

Le Maire

Pièce n° 22

Feuillet n° 1/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

30 DEC. 2019

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE



MAIRIE
DE VILLEDUBERT

11800

Tél. 04 68 78 73 55

Fax 04 68 78 53 11

mairie.villedubert@wanadoo.fr

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de **Villedubert**

Enquête du
30 Décembre 2019
au
30 Janvier 2020

Commissaire Enquêteur:
M. René LEMPEREUR

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLEDUBERT (Aude)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° *Sans numero* en date du *21 novembre 2019*

X M le Maire de *VILLEDUBERT (11)*

I M le Préfet de

~~Président de la commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur : *M. LEMPEREUR, René*

M	qualité	
Members titulaires :	M	qualité
M	qualité	
M	qualité	
Members suppléants :	M	qualité
M	qualité	
M	qualité	

Durée de l'enquête : dates d'ouverture de *30 décembre 2019 à 9 heures* de *30 janvier 2020 à 18 heures*

les	de	à	et de	à
les	de	à	et de	à
les	de	à	et de	à

Siège de l'enquête *Mairie de VILLEDUBERT*

Autres lieux de consultation du dossier */*

Registre d'enquête :

comportant *douze* feuillets numérotés, codés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public, ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la mairie de VILLEDUBERT et par internet

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : *la mairie de VILLEDUBERT*

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies du canton citées, l'enquête et la préfecture de chaque département concerné

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les <i>Lundi 30 décembre 2019</i>	de <i>09 heures</i> à <i>12 heures 30'</i>	de <i>/</i> à <i>/</i>
les <i>samedi 18 janvier 2020</i>	de <i>08 heures</i> à <i>12 heures 30'</i>	de <i>/</i> à <i>/</i>
les <i>jeudi 30 janvier 2020</i>	de <i>14 heures</i> à <i>18 heures</i>	de <i>/</i> à <i>/</i>
les <i>jeudi 13 février 2020</i>	de <i>14 heures</i> à <i>18 heures</i>	de <i>/</i> à <i>/</i>
les	de	à
les	de	à

une réunion publique ☐ n'a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur

PREMIERE JOURNÉE

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

Le 30 décembre 2019 de 09 heures à 12 heures 30' et
de 14 heures à 16 heures.

~~30 DEC. 2019~~

Première permanence de 09h00 à 12h.30' - Visite du maire

Deuxième permanence le 18 janvier 2020 de 09 heures à 12 heures 30'
Aucune visite

Troisième permanence le 30 janvier 2020 de 14 heures à 18 heures.
Aucune visite.

Enquête publique prolongée du 30 janvier 2020 à 18 heures au 13 février 2020
à 18 heures à la suite d'un dysfonctionnement technique à la préfecture de l'Aude
ayant retardé la mise en ligne du dossier d'E. P.

Quatrième permanence le 13 février 2020 de 14 heures à 18 heures
Visite = 4 personnes

M^{me} DOYEN Nathalie et Michel

6 chemin des amendiers Villedubert

- Y a-t-il une entrée ou une sortie de voiture sur le chemin des amendiers ? de la parcelle 0071 ?
- Y a-t-il un accès piéton venant de ~~la~~ l'extérieur matérialisé sur la parcelle 0071 vers le chemin des amendiers ?
- Y a-t-il des trottoirs prévus de part et d'autre sur le chemin des amendiers, en particulier pour être en continuité vers la parcelle 0071 ?
- Quelle genre de clôture est prévu entre la parcelle 0071 et le chemin des amendiers
- Est-il envisagé d'élargir le chemin des amendiers surtout pour les sorties de voitures et la sécurité ?

le 13/02/2020



Feuille n° 3/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

~~30 DEC 2019~~

Feuillet n° 4/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

34 DEC. 2019

Feuillet n° 5/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

30 DEC. 2019

Feuillet n° 6/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

~~31 DEC. 2019~~

Feuillet n° 7/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

30 DEC 2019

Faillite n° 8/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

30 DEC. 2019

Feuille n° 10/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

~~30 DEC 2019~~

Feuillet n° 11/12

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

30 DEC. 2019

30 DEC. 2019

Le.....à.....heures.....

Le délai étant expiré,

Je, soussigné(e), LEMPEREUR, René, Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre
 qui a été mis à disposition du public pendant 46 jours consécutifs,
 du 30 décembre 2019 au 13 février 2020
 de 09 heures 00 à 12 heures 30' et
 de 14 heures 00 à 18 heures 00

Les observations ont été consignées au registre

Par UNE personnes (pages N° 4 à 1),

En outre, j'ai reçu UNE lettres ou notes écrites
 qui sont annexées au présent registre.....

1 lettre en date du 24.01.2020 de M. et Mme TRIAZ Jean Michel et Florence

2 lettre en date du.....de M.....

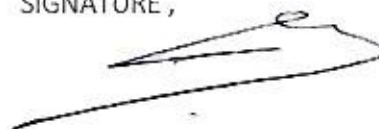
3 lettre en date du.....de M.....

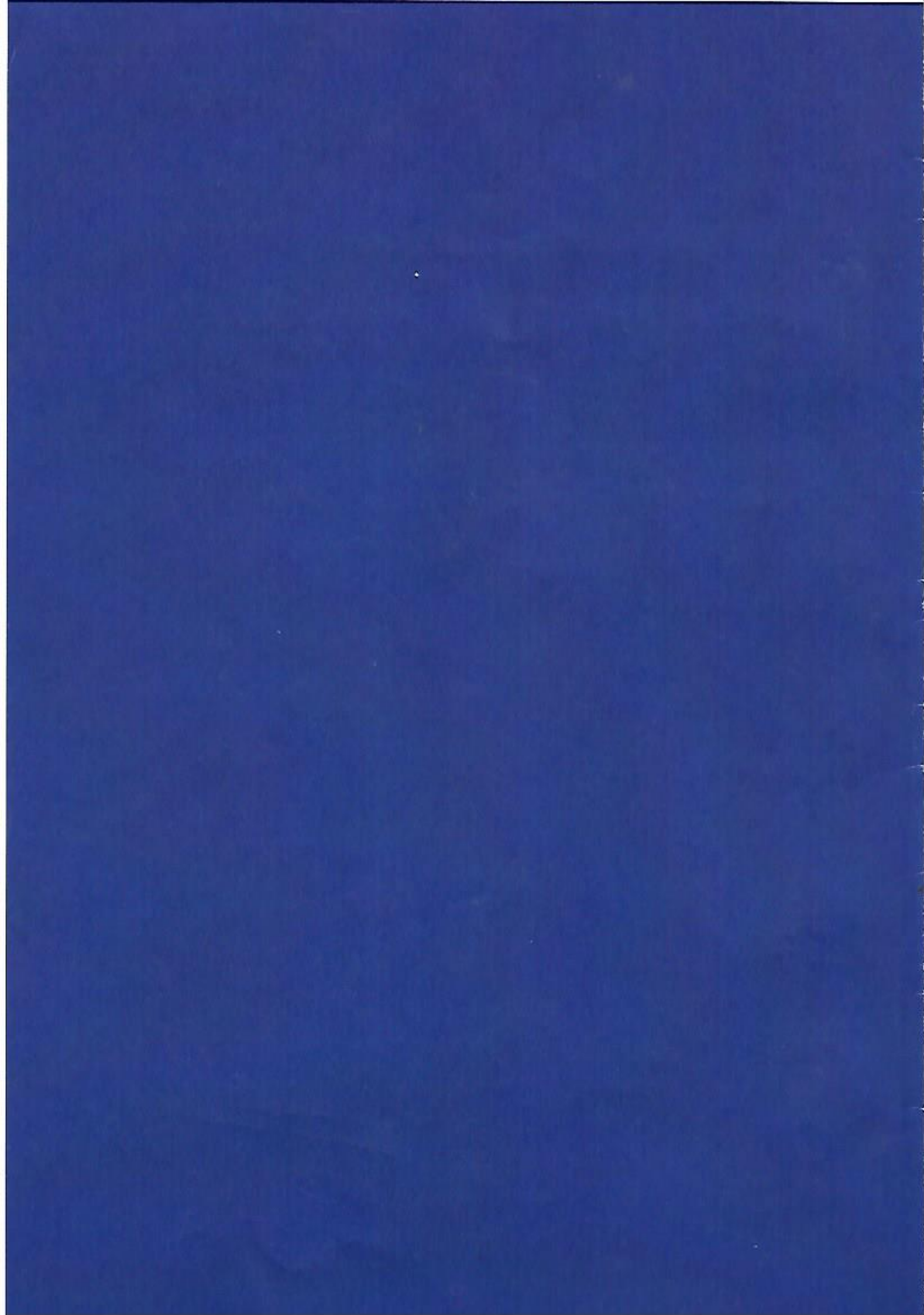
4 lettre en date du.....de M.....

5 lettre en date du.....de M.....

6 lettre en date du.....de M.....

SIGNATURE,





Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après consultation du dossier de PLU soumis à Enquête Publique et des avis des Personnes Publiques Associées, nous venons par la présente, vous faire part de notre requête concernant notre parcelle (AD 016).

Cette parcelle est classée en zone AU0 dans le PLU soumis à Enquête Publique et en zone AUb dans le PLU toujours opposable.

Ce classement en zone AU0 nous convient parfaitement car nous souhaiterions, en collaboration avec la Mairie de Villedubert, pouvoir développer à moyen terme un projet d'urbanisation, à l'image de l'opération réalisée en 2017 à l'Est du Chemin des Amandiers.

Ce terrain offre des points de vues remarquables sur le paysage; il est situé à proximité de tous les réseaux et correctement desservi par la voirie. Bien que classé en AOP, notre terrain n'est plus exploité en vigne depuis 1986 (arrachage). Au regard des contraintes liées à son exploitation, nous ne souhaitons pas le replanter.

Aujourd'hui ce terrain n'est plus cultivé et une friche est en train de s'installer.

Nous avons pu constater que la DDTM, dans son avis en date du 22 Octobre 2019, demandait de supprimer cette parcelle de la zone constructible. Nous souhaitons pouvoir conserver les droits à construire sur notre propriété pour participer à moyen terme au développement de la commune. Notre territoire n'a pu accueillir de population pendant plusieurs années à cause d'une absence de disponibilité foncière et une forte rétention. La municipalité met en œuvre un projet favorisant le développement des commerces, services et équipements et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire est un gage de leur pérennité. Notre propriété constitue aujourd'hui un espace semi enclavé dont le projet est de participer au renforcement de la trame urbaine de notre commune.

Dans le cadre de l'urbanisation de ce terrain, nous souhaiterions bien évidemment protéger les espaces naturels alentours et développer un projet résolument développement durable. Toutes les mesures et préconisations qu'à inscrit la Mairie dans le PLU opposable seront intégralement prises en compte.

Dans l'espoir que vous puissiez donner un avis favorable à ma requête et préconiser un maintien de la constructibilité sur ma parcelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

24 01 2020

TRIAU J. G. G. G.

Thierry Triau

PERSONNES AUDITIONNEES POUR CETTE ENQUÊTE

N°	Noms Prénoms	Adresse	Renseignements complémentaires			
			Propriétaire, Locataire, Autre	Réf Cadastre de la Parcelle	Tél Fixe :	Tél P. : Adresse internet
	DUPASQUIER Bruno	1 rue Pierre Germain 11000 Carcassonne	/	/		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

OBSERVATIONS ORALES APPORTÉES

Je suis le directeur des cycles de l'eau au sein de Carcassonne Agglo.

Reponse 1 = Aujourd'hui il n'y a pas de déficit de stockage au niveau du réservoir de Villedubert. Les 40 m³ indiqués dans le dossier c'est une prévision du schéma directeur d'eau potable de 2012 pour l'horizon 2020. En raison de l'amélioration du rendement du réseau et de l'augmentation de la population prévue qui n'a pas été effective, ce déficit prévu n'existe pas. Je précise que la capacité de stockage de 100 m³ est suffisante pour le projet de révision du PLU avec 500 habitants à l'horizon 2027.

Reponse 2 = Il existe effectivement 1 seul poste de relevage.

Reponse 3 = Le centre du vieux village est en partie séparatif et en partie en lacune de connaissances du réseau. Carcassonne Agglo s'occupe de ce problème par le lancement d'un schéma directeur d'assainissement.

Reponse 4 = La station d'épuration est suffisante pour la population actuelle et comme elle est extensible, Carcassonne Agglo suivra l'évolution de la population pour mettre en adéquation cette station.

Reponse 5 = Le contrôle initial a été réalisé en 2008 et les contrôles périodiques ont été réalisés tous les 8 ans. C'est Carcassonne Agglo qui effectue les contrôles et les contrôles périodiques sont régulièrement faits.

Reponse 6 = Il y a actuellement sur Villedubert environ 30% d'installations non conformes présentant un danger. Le SPANC adresse le résultat de ses contrôles au maire de la commune concernée. Pour Villedubert l'information a été transmise à l'issue des contrôles de 2008. Carcassonne Agglo doit envoyer prochainement aux maires un état des installations présentant un danger.

Reponse 7 = Je vous remets le listing des contrôles avec leur résultat.

Dates	Nom et signature de la personne entendue (non obligatoire)		Le commissaire enquêteur	
	Nom	Signature	Nom	Signature

effectués sur Ville du bert. Le listing a été 'anonymisé' mais ce ne sera pas le cas pour le maire.

Reponse 8 = Car canonne Agglo en fait estime qu'il n'est pas nécessaire de promouvoir le raccordement au réseau d'A.C. dans la mesure où celui-ci est soit obligatoire, soit impossible.

Lecture faite, persiste et signe.

Dates	Nom et signature de la personne entendue (non obligatoire)		Le commissaire enquêteur	
3 mars 2020 16h15	Nom DUPASQUIER	Signature 	Nom LEMPEREUR	Signature 

Dossier	Nom Individu	Parcelle	Commune	Libellé Etape ANC	Date fin étape	Evaluation
801				VILLEDUBERT Contrôle de réalisation	31/12/2014 Pas de défaut	
802				VILLEDUBERT Contrôle de réalisation	31/12/2014 Pas de défaut	
880				VILLEDUBERT Contrôle de réalisation	19/03/2008 Pas de défaut	
1007				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Pas de défaut	
1435				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	11/02/2011 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
1509				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	20/08/2012 Installation non conforme	
778				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
779				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
780				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	16/09/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
781				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
783				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
784				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Pas de défaut	
785				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Installation non conforme	
786				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	17/02/2014 Pas de défaut	
787				VILLEDUBERT Contrôle de fonctionnement	19/09/2008 Pas de défaut	
790				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Pas de défaut	
791				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Installation non conforme	
792				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	31/12/2014 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
793				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	28/11/2012 Pas de défaut	
794				VILLEDUBERT Contrôle de fonctionnement	12/08/2008 Installation non conforme	
795				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Pas de défaut	
796				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Installation non conforme	
799				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Pas de défaut	
803				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	12/08/2008 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes	
804				VILLEDUBERT Contrôle de diagnostic	19/09/2008 Pas de défaut	

Picci n°23

Famille n° 2/2



Mairie de Villedubert
Place de l'Octroi
11800 Villedubert
Tel : 04.68.78.73.55.
Mail : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n°24. Feuille n°1/5

Villedubert, le 4 Mars 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur
René LEMPEREUR
729 Impasse du Mouline
11800 Villemoustaussou

Objet : Réponses aux questions inscrites dans le PV de synthèse portant sur l'enquête publique de la révision du PLU de la commune de Villedubert.

Monsieur,

Vous trouverez dans la présente les éléments de réponses à vos questions suite à l'enquête publique :

Question n° 1 : Est-il prévu une entrée ou une sortie voiture à partir de la parcelle n° 0071 sur le chemin des Amandiers ?

Il est seulement prévu une sortie piétonne qui viendrait se raccorder sur le chemin des amandiers. Une étude de l'ATD matérialise le projet. L'OAP du PLU prévoit la réalisation d'une aire de retournement voiture au regard de la topographie. Elle matérialise également un raccordement piéton en périphérie de l'opération pour rejoindre le chemin des Amandiers.





Mairie de Villedubert
Place de l'Octroi
11800 Villedubert
Tel : 04.68.78.73.55.
Mail : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n° 24. Feuille n° 2/5

Question n° 2 : Est-il prévu un accès piéton sur le chemin des Amandiers en provenance du trottoir matérialisé sur la parcelle n° 0071 ?

En effet, un accès piéton est prévu sur le chemin des Amandiers. Il sera réalisé en compatibilité avec l'OAP. Une étude de l'ATD projette ce raccordement (cf illustration précédente). Il est prévu d'adapter la réglementation routière sur le chemin des Amandiers avec un passage en zone de rencontre permettant aux piétons de circuler sur la chaussée. L'emprise du chemin et les déclivités latérales ne permettent pas aujourd'hui de réaliser un cheminement piéton aux normes PMR.

Question n° 3 : Est-il prévu des trottoirs de part et d'autre du chemin des Amandiers, en particulier pour être en continuation vers la parcelle n° 0071 ?

L'emprise du chemin ne permet pas aujourd'hui de réaliser un cheminement piéton aux normes PMR. Une adaptation de la réglementation routière permettra aux différents modes de circulations de partager la route.

Question n° 4 : Quel genre de clôture est prévu sur la parcelle n° 0071 en contrebas du chemin des Amandiers ?

Les types de clôtures sont définis dans les dispositions réglementaires du PLU. Il est prévu à l'article 2.2.3 de la zone AU les prescriptions suivantes :

2.2.3 - CLOTURES

Pour les clôtures sur voies et les clôtures sur limites séparative, la couleur des enduits doit être traitée en harmonie avec la couleur de la construction concernée et des constructions voisines.

○ Clôtures sur voies :

Elles ne doivent pas dépasser une hauteur maximale de 1,80 mètre.

Elles doivent être constituées :

- soit par une haie vive, doublée ou non d'un grillage, avec ou sans soubassement ;
- soit par un mur bahut surmonté d'une grille ou d'un grillage, traité dans les mêmes matériaux que le bâtiment principal et enduit sur les deux faces. La hauteur du mur bahut doit être comprise entre 0,40 et 1,20 mètre.

○ Clôtures sur limites séparatives :

Elles ne doivent pas dépasser une hauteur maximale de 1,80 mètre.

Elles doivent être constituées :

- soit par une haie vive, doublée ou non d'un grillage, avec ou sans soubassement ;
- soit par un mur bahut surmonté d'une grille ou d'un grillage, traité dans les mêmes matériaux que le bâtiment principal et enduit sur les deux faces. La hauteur du mur bahut doit être comprise entre 0,40 et 1,20 mètre.

L'aménageur devra se conformer à ces dispositions dans le cadre de son futur projet. Ces prescriptions renvoient aux principes d'aménagement réalisés sur la dernière opération de la commune située à l'Est du Chemin des Amandiers.

Question n° 5 : Est-il envisagé d'élargir le chemin des Amandiers pour en améliorer la sécurité au niveau de la circulation des véhicules et des piétons ?

Cette mesure n'est pour l'instant pas envisagée au regard de la topographie du chemin, de la proximité des constructions à vocation d'habitat en partie Ouest et de sa géométrie en partie Nord. En revanche une



Mairie de Villedubert
Place de l'Octroi
11800 Villedubert
Tel : 04.68.78.73.55.
Mail : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n° 24. Feuille n° 3/5

règlementation routière sous la forme d'espace partagé sera mise en place. Cette réglementation ne rentre pas dans le champ d'application du PLU au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Question n° 6 : Quelles sont les raisons qui ont poussé la commune à mettre ce terrain en zone AU0 ?

La collectivité souhaite maîtriser son accueil de population. Le secteur était classé en zone AUb (fermé à l'urbanisation) au document actuellement opposable c'est-à-dire que son urbanisation était conditionnée à la réalisation d'une procédure d'évolution du PLU. La commune est consciente des enjeux en matière de développement démographique et souhaite réaliser sur son territoire un urbanisme cohérent. Le classement en zone AU du secteur du village semble prioritaire par rapport à cette zone d'où son classement en AU0.

Question n° 7 : Dans son avis, la DDTM affirme que le principe de modération de la consommation d'espace institué par le code de l'urbanisme n'est pas respecté et qu'en conséquence, il y aurait lieu entre autres mesures de supprimer la zone AU0. Quelle est votre position sur ce point ?

La collectivité a fait part de son avis sur ce point dans le mémoire en réponse à l'avis des services. La DDTM présente un raisonnement mathématique dans son calcul de modération de la consommation d'espace ne prenant en compte les spécificités locales. Un programme est en cours avec un aménageur sur la zone AU du village. Il devrait se réaliser sous deux ans. La collectivité ne souhaitant pas recourir à une révision de son PLU dans 2 ans, elle a pris le parti de conserver cette zone pour le développement futur à court ou moyen terme. Une OAP précise sera réalisée dans le cadre de cette procédure en prévision de son ouverture prochaine.

Question n° 8 : Existe-t-il des échanges d'informations entre le maire et "Carcassonne Agglo" sur les problèmes d'eau et d'assainissement ?

La commune est tout à fait en contact avec Carcassonne Agglo à qui elle a transféré ses compétences en matière d'eau et d'assainissement. Le gestionnaire par délégation du service public du réseau est aujourd'hui Suez.

Les échanges sur ces questions sont relativement rares. La collectivité prend la mesure des problématiques que vous évoquez et toutes les mesures seront prises dans les meilleurs délais pour les solutionner.

Question n° 9 : La présentation du projet de révision du P.L.U. stipule page 58 que la commune possède un réservoir de stockage de 100 m³ mais qu'il y a déjà actuellement un déficit de stockage de 40 m³ pour une population de 350 habitants. Le maire est-il au courant de ce déficit ? Cela ne va-t-il pas poser des problèmes à la commune dans le cadre de l'augmentation de la population prévue par la révision du P.L.U. ?

La collectivité n'est pas au courant de ce déficit. Il peut s'agir d'une erreur de transcription dans le PLU. La collectivité va prendre attache avec Carcassonne Agglo pour identifier le problème. Le PLU prévoit dans tous les cas un emplacement réservé pour la réalisation d'un nouveau réservoir de stockage (ER2).

Question n° 10 : Le rapport de présentation du projet de révision du P.L.U. stipule qu'il n'y a aucun poste de relevage alors que "Carcassonne Agglo" en mentionne un, savez-vous qui est dans le vrai ?

Il s'agit d'une erreur de transcription dans le PLU qui sera corrigé avant approbation.



Mairie de Villedubert
Place de l'Octroi
11800 Villedubert
Tel : 04.68.78.73.55.
Mail : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n°24 - Feuille n°4/5

Question n° 11 : La station d'épuration a une capacité de 400 E.H., ce qui ne sera pas suffisant à terme au regard de l'augmentation prévue de la population. Quelles actions envisage la commune auprès de "Carcassonne Agglo" pour résoudre ce problème ?

La commune prendra attache auprès de Carcassonne Agglo pour envisager le projet d'extension de la STEP permettant ainsi un raccordement optimal de toutes les nouvelles opérations.

Il semblerait selon le dernier rapport du SATESE que la mise en place de nouveaux lits plantés de macrophytes soit envisageable.

Question n° 12 : Dans son avis, "Carcassonne Agglo" mentionne qu'en A.N.C, sur les 25 installations de la commune, 13 sont non conformes dont 8 présentent un danger pour la santé des personnes. Le maire qui est responsable de la salubrité et de la sécurité publiques sur sa commune, reçoit-il une information du SPANC ?

La commune n'a reçu aucune information du SPANC à ce sujet.

Question n° 13 : Le maître d'ouvrage maintient-il, sur ces réserves, l'ensemble de ses réponses et seront-elles appliquées dans leur totalité ?

Les réponses de la commune sont apportées dans le mémoire en réponses aux avis des PPA. Les modifications apportées correspondront aux réponses inscrites dans ce document.

Question n° 14 : La DDTM parle dans son avis de créer deux îlots dans la zone "1 AU" afin de séquencer l'urbanisation de cette zone. Pouvez-vous me préciser à quoi correspond cette zone car je ne trouve aucune mention d'une telle zone sur les documents graphiques du dossier d'enquête publique ?

Il s'agit de la zone AU du village. La DDTM a dû faire une erreur de nomination. L'aménagement de cette zone au niveau opérationnel est déjà prévu en 2 phases. Elles seront inscrites dans les OAP du PLU.

La CDPENAF de l'Aude émet un avis favorable avec 3 réserves identiques à la DDTM mais demande en plus le classement de la parcelle agricole en cœur de village en zone AU0.

Question n° 15 : Quel est l'avis du maître d'ouvrage sur ce dernier point et est-ce concevable dans le cadre de l'économie locale ?

La collectivité ne souhaite pas dans l'immédiat accéder à la demande de la CDPENAF sur cette emprise. Il s'agit d'une vigne toujours plantée qui participe à la qualité environnementale et paysagère de l'entrée Est du village. Des discussions ont eu lieu avec le propriétaire qui s'est engagé à maintenir la vigne et à l'exploiter en limitant les intrants. La collectivité ne classera pas cette vigne en zone AU0 pour le moment.

Question n° 16 : Hormis les S.U.P. liées à RTE, existe-t-il d'autres Servitudes d'Utilité Publiques sur la commune ? Pourquoi la liste de ces servitudes n'est-elle pas intégrée dans le projet de révision du P.L.U. avec les obligations qu'elles imposent ?

La collectivité n'a pas reçu le porté à connaissance de l'Etat dans le cadre de cette procédure de révision. Au regard des éléments issus des études, des différentes réunions PPA et des retours des services il ne semble pas qu'il y ait d'autres servitudes.

La liste complète résumant les servitudes existantes sur le territoire sera intégrée au dossier avant approbation.



Mairie de Villedubert
Place de l'Octroi
11800 Villedubert
Tel : 04.68.78.73.55.
Mail : mairie.villedubert@wanadoo.fr

Pièce n°24. Feuille n°5/5

Question n° 17 : Les O.A.P. présentées dans le dossier de révision du P.L.U. et de l'enquête publique se résument à une seule carte. Pourquoi n'y a-t-il aucun texte explicatif ?

Le Code de l'Urbanisme ne présume pas des modalités de réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Le parti d'aménagement sur les secteurs concernés est exposé dans le rapport de présentation. Toutefois, pour répondre à cette remarque justifiée et pour faciliter la lecture du projet par la population, nous réaliserons des notices explicatives pour ces OAP.

En espérant que ces réponses aient pu vous apporter toute satisfaction, veuillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Marc ROFES
Maire de Villedubert

Remis en main propre le Mercredi 4 Mars 2020 à : *la mairie de Villedubert.*

Monsieur le Commissaire enquêteur
René LEMPEREUR

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

INVENTAIRE DES PIECES

Numéro de pièce	Désignation des pièces
1	- Rapport de synthèse du commissaire enquêteur et ses annexes 1(procès-verbal de synthèse) et 2 (remise du rapport).
2	- Conclusions et avis du commissaire enquêteur.
3	- Planche photographique
4	- Désignation N° E19000170/34 du 12.09.2019 par le président du Tribunal Administratif (T.A.) de Montpellier du commissaire enquêteur.
5	- Lettre en date du 12.09.2019 du Président du T.A au maire de Villedubert l'informant de la désignation du commissaire enquêteur.
6	- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villedubert du 16.04.2019.
7	- Arrêté en date du 21.11.2019 du maire de Villedubert prescrivant l'enquête publique.
8	- Modèle d' "AVIS AU PUBLIC" affiché dans la commune.
9	- 1 ^{ère} insertion dans le journal "MIDI LIBRE" du 08.12.2019.
10	- 1 ^{ère} insertion dans le journal "L'INDEPENDANT" du 08.12.2019.
11	- 2 ^{ème} insertion dans le journal "MIDI LIBRE" du 31.12.2019.
12	- 2 ^{ème} insertion dans le journal "L'INDEPENDANT" du 31.12.2019.
13	- Lettre au maire de Villedubert pour la prolongation de l'enquête du 07.01.2020.
14	- Echange de courriels entre la mairie de Villedubert et la préfecture de l'Aude pour la mise en ligne du dossier d'E.P. et les dysfonctionnements techniques dans sa parution.
15	- Arrêté en date 07.01.2020 du maire de Villedubert prescrivant la prolongation de l'E.P.
16	- Avis de prolongation d'E.P. relative à la révision du P.L.U.
17	- Modèle de nouvel avis d'E.P. modifié affiché.
18	- Insertion de la prolongation d'E.P. dans le journal "MIDI LIBRE" du 27.01.2020.
19	- Insertion de la prolongation d'E.P. dans le journal "L'INDEPENDANT" du 27.01.2020.
20	- Courriel du 18.02.2020 pour envoi des questions à Carcassonne Agglo.
21	- Certificat d'affichage du maire de Villedubert -11-.
22	- Registre d'enquête publique de la commune de Villedubert.
23	- Audition du directeur des cycles de l'eau de "Carcassonne Agglo".
24	- Réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse.

NOMBRE TOTAL DE PIECES : 24

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

